



L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique dans les structures d'accueil du jeune enfant du Calvados



Avril 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
METHODOLOGIE	2
QUELQUES DONNEES GENERALES	5
LE PROJET EDUCATIF ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS	8
LA CONNAISSANCE DES RESSOURCES MOBILISABLES SUR LE TERRITOIRE	13
L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU PORTEURS DE PATHOLOGIE CHRONIQUE	20
LE RETOUR D'EXPERIENCES DES FAMILLES	29
LES FREINS A L'ACCUEIL ET LES CONDITIONS D'UN ACCUEIL REUSSI	40
CONCLUSION -PERSPECTIVES	44
ANNEXES	45

*Nous remercions vivement les structures d'accueil
et les familles ayant participé à la démarche d'enquête,
ainsi que les membres du groupe de travail de la Codaje
pour leur contribution à la réalisation de cette étude.*

Introduction

Dans le cadre des travaux de la COMmission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CODAJE) et du schéma départemental des services aux familles, le groupe de travail « accueil spécifique » copiloté par le Conseil départemental et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) du Calvados a axé ses réflexions sur « L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique ».

Un premier état des lieux, réalisé en 2015, a permis d'émettre les constats suivants : les difficultés d'évaluer les besoins d'accueil, le travail en réseau, l'absence de lieu centralisé d'information pouvant être donnée aux parents, le nécessaire renforcement de la formation des professionnels.

Le groupe, composé de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale), la Mutualité Française, la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), le CCAS (Centre communal d'action sociale) de Caen, la FNEJE (Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants), l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) diplômé(e)s et des étudiants (ANPDE), l'éducation nationale, l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural), souhaite connaître la situation et les besoins d'accueil en collectivité ou chez des assistants maternels des enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologie chronique au travers d'un diagnostic territorial.

Aussi, la CAF du Calvados, en lien avec le Conseil départemental, confie l'élaboration de ce diagnostic départemental à l'ORS-CREAI Normandie (Observatoire Régional de la Santé – Centre régional d'études, d'actions, et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité).

Ce diagnostic donnera lieu à des actions ciblées permettant d'améliorer l'information, l'accessibilité et l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique dans les établissements d'accueil collectif (crèches, crèches familiales, micro-crèches, haltes garderies, multi-accueils) et les différents accueils individuels (assistantes maternelles, Maisons d'assistants maternels - MAM, gardes à domicile).

Objectifs et méthodologie

Objectifs

Il s'agit de réaliser un diagnostic pour évaluer :

- l'existence ou non de freins, réticences ou de difficultés pour les familles ayant un enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique, à accéder à un mode d'accueil (collectif ou individuel) du jeune enfant,
- leur retour d'expérience quant à l'accueil dans ces structures.

Le diagnostic cible :

- Les familles d'enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologie chronique âgés de 0 à 6 ans,
- Les familles d'enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologie chronique âgés de 7 à 12 ans pour bénéficier de témoignages sur des expériences passées.
- Les structures d'accueil du jeune enfant : crèches, crèches familiales, micro-crèches, haltes garderies, multi-accueils, assistantes maternelles, MAM, gardes à domicile.

Afin de simplifier la terminologie, ces différents lieux d'accueil pour le jeune enfant seront désignés par le terme générique « structure d'accueil » dans l'ensemble de l'étude.

Méthodologie

La méthodologie repose sur un dispositif d'enquête construit autour de deux questionnaires en ligne :

- Un questionnaire à destination des familles du Calvados ayant un enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique, âgé entre 0 et 12 ans,
- Un questionnaire à destination des structures d'accueil.

Modalités de recueil

L'enquête s'appuie sur deux questionnaires en ligne développés via le logiciel Limesurvey PRO®.

Le questionnaire à destination des familles est diffusé par la CAF du Calvados auprès des familles ayant un enfant en situation de handicap entre 0 et 12 ans.

Le questionnaire à destination des responsables des structures d'accueil est diffusé par le Conseil départemental et la CAF du Calvados.

Chaque questionnaire est composé de deux parties :

- Une note d'information sur les objectifs de cette étude ainsi que sur les droits des personnes au regard du code de la santé publique et de la loi informatique et liberté,
- un questionnaire abordant les caractéristiques sociodémographiques des familles, l'âge des enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologie chronique, la nature du handicap ou de la pathologie chronique, le retour d'expérience sur l'accueil, le niveau de satisfaction, les besoins, le niveau de connaissance des droits, les raisons du non recours.

Une attention particulière est portée à la formulation des questions et à la longueur des questionnaires. Ces derniers doivent être remplis en 20 minutes.

Les questionnaires figurent en annexe.

Organisation de l'enquête

Calendrier de l'enquête

Le calendrier prévisionnel de l'étude est fixé comme suit :

Janvier - Juin 2018	Septembre – Décembre 2018	Décembre 2018- Janvier 2019
Construction des questionnaires + Avis CPP + Démarche CNIL	Recueil des données des questionnaires	Analyse de l'enquête

L'enquête s'est déroulée de septembre à décembre 2018, l'analyse est assurée de décembre 2018 à janvier 2019.

Respect de la confidentialité et informations aux personnes

Les questionnaires sont strictement anonymes. Compte tenu de cet anonymat, l'accès des répondants à leurs informations après remplissage n'est pas possible.

Aucune information permettant d'identifier le répondant de façon directe ou indirecte ne figure sur les questionnaires et ceux-ci sont enregistrés de façon globale.

Au vu du caractère sensible des données renseignées, le processus de recueil a fait l'objet d'un avis favorable du Comité de protection des personnes (CPP) Sud Est V en date du 24 mai 2018. Cette enquête a également fait l'objet d'une déclaration de conformité à la méthodologie de recherche MR 003 auprès de la CNIL enregistrée sous le numéro 2171731.

Livrable

Une présentation sous forme de diaporama est transmise aux membres de la Codaje. Un rapport est également rédigé et soumis à la validation de la Codaje.

Quelques données générales

L'Allocation d'Education pour Enfant en situation de Handicap (AEEH)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'enfants dans le Calvados (population générale) et le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH.

	Enfants de moins de 3 ans	Enfants de 3 à 5 ans	Enfants de 6 à 11 ans
Nombre d'enfants dans le Calvados	22 290	24 249	51 305
Nombre d'enfants bénéficiaires d'une AEEH dans le Calvados	45	218	1 087

Sources : INSEE, RP 2015 - CNAF CCMSA

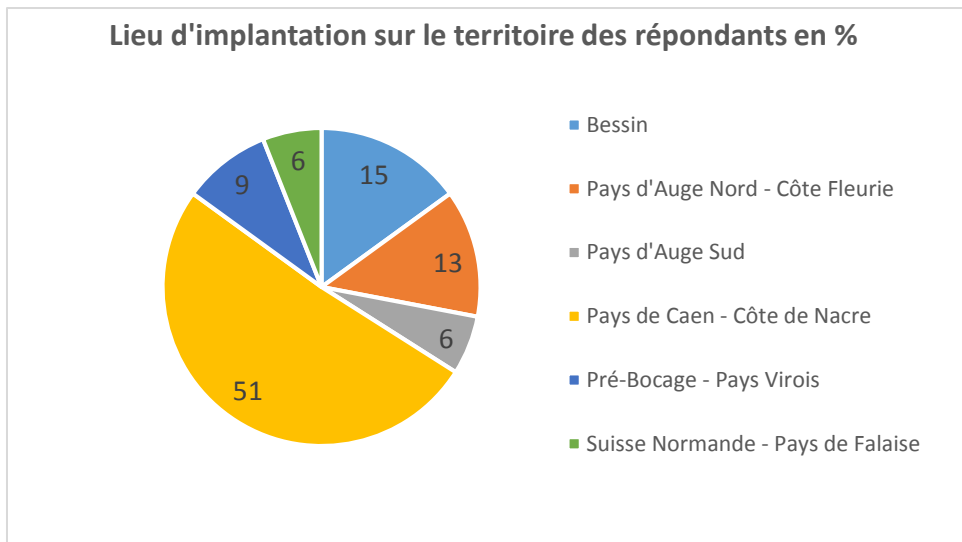
Peu d'enfants de moins de 6 ans sont bénéficiaires de l'AEEH.

Les structures répondantes au questionnaire

Type de structures	Nombre de répondants	Nombre de structures dans le Calvados	Taux de réponse
Assistant maternel	228	5852	3.90%
Garde d'enfants à domicile	18	NC	-
Maison d'assistants maternels	13	19	68.5%
Multi-accueil	20	68	51.5%
Crèche	9		
Halte-garderie	6		
Micro-crèche	12	32	37.5%
Crèche familiale	1	NC	-
Pas de réponse	36	-	-
TOTAL	343		

L'enquête a mobilisé un nombre important de structures d'accueil du jeune enfant : les taux de réponse sont satisfaisants.

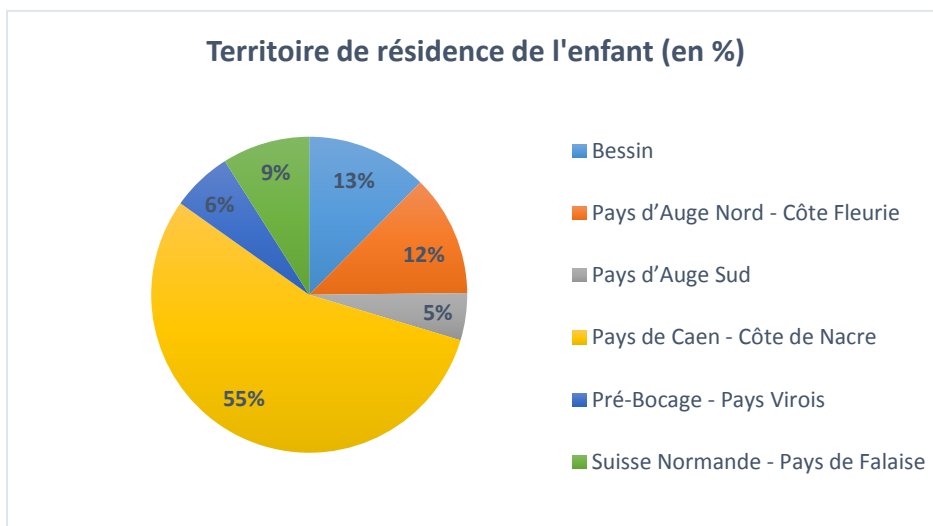
Seul le taux de réponse des assistant·e·s maternel·le·s est faible : l'enquête ayant été diffusée par les relais d'assistants maternels à partir de leurs fichiers, les courriels ne sont pas toujours connus.



Tous répondants confondus, les structures d'accueil sont en majorité implantées sur le Pays de Caen - Pays d'Auge.

Les familles répondantes au questionnaire

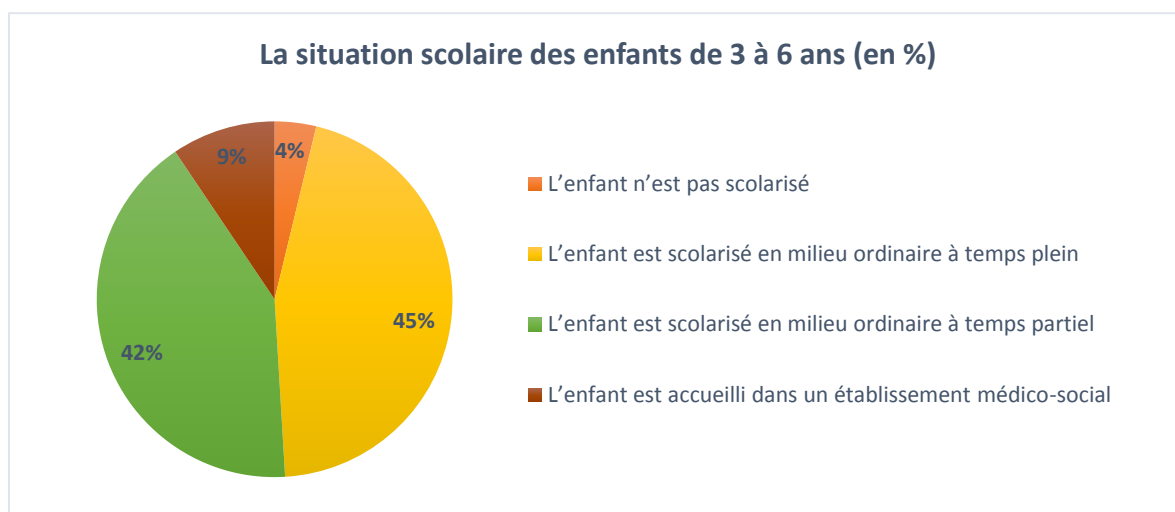
145 familles ont répondu au questionnaire : 55% d'entre elles vivent au sein du Pays de Caen - Côte de Nacre.



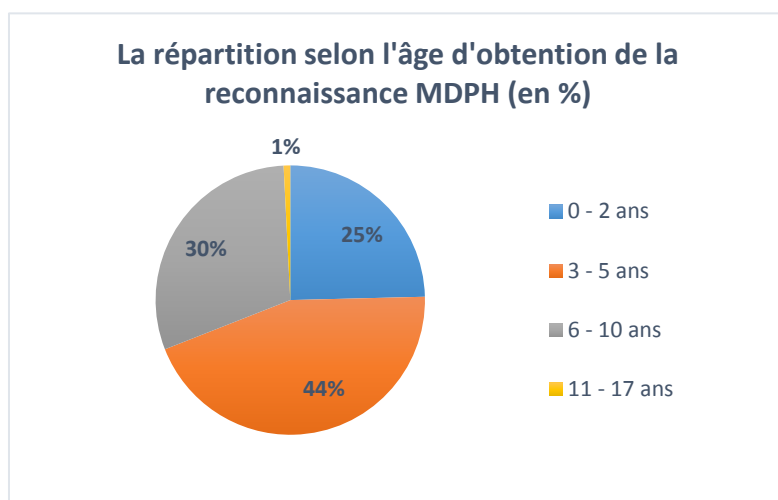
60 situations concernent des enfants de moins de 6 ans.

84 situations sont relatées rétrospectivement et concernent des enfants âgés actuellement entre 7 et 12 ans.

Les enfants âgés de 3 à 6 ans au moment de l'enquête sont scolarisés dans 45% des cas en milieu ordinaire à temps plein. Dans 42% des situations, la scolarisation s'effectue à temps partiel.

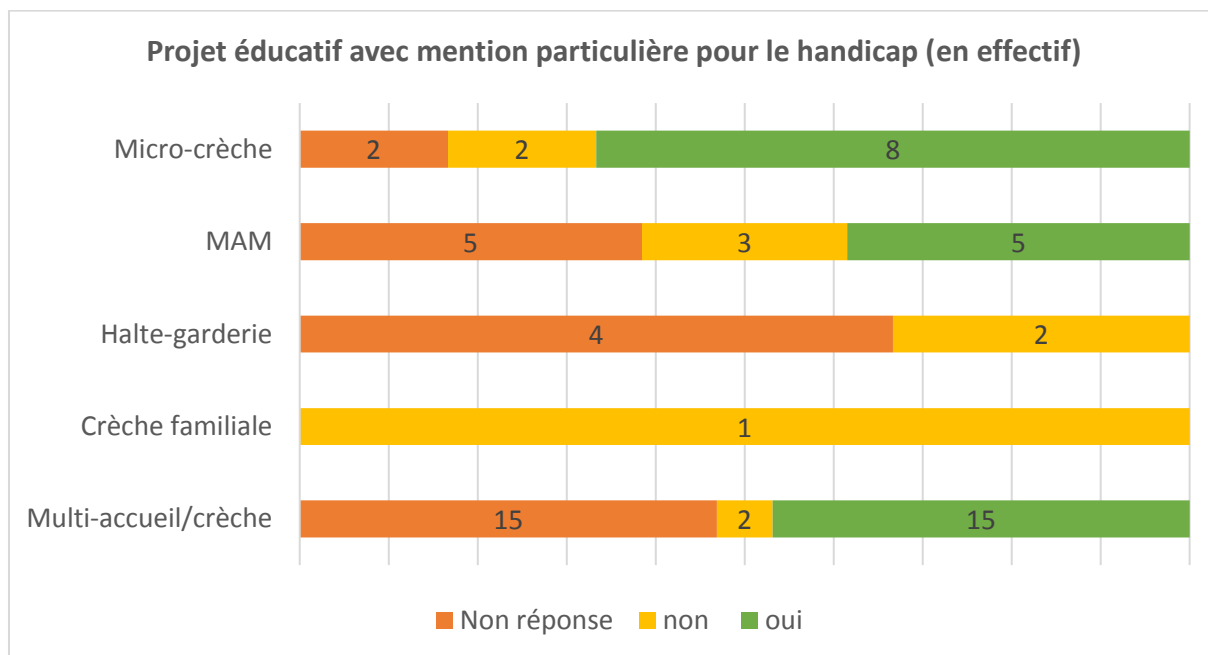


Par ailleurs, 99% des répondants indiquent que les enfants bénéficient d'une reconnaissance de la situation de handicap par la MDPH. Cette reconnaissance intervient, pour 44% des situations, pour des enfants âgés entre 3 et 5 ans.



Le projet éducatif et la formation des professionnels

Le projet éducatif des structures collectives



Un certain nombre de structures n'ont pas répondu à cette question.

Parmi les répondants, une majorité de structures font état d'un projet éducatif avec un volet dédié au handicap (soit 28 structures).

Par ailleurs, certaines (au nombre de 10) n'ont pas de mention particulière sur l'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologie chronique.

Des extraits ou remarques sur les projets éducatifs

Maison d'assistants maternels

Afin d'accueillir un enfant atteint d'un handicap dans les meilleures conditions, la concertation sera générale. Elle concernera l'ensemble des assistantes maternelles, les parents, les médecins et éventuellement les autres professionnels prenant en charge l'enfant. Un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place. Il sera pensé et rédigé ensemble, et l'on mettra en place les moyens pour atteindre les objectifs définis. L'association veille à ce que les compétences des assistantes maternelles soient développées avec l'aide de partenaires, pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions, et trouver la solution la mieux adaptée tout en étant vigilant pour que l'équilibre du groupe n'en souffre pas.

Micro-crèches

- *Tout enfant peut être accueilli au sein de la micro crèche.*
- *Les familles dont les enfants sont en situation de handicap ou atteints de maladie chronique seront accueillies après délibération, en fonction des possibilités de la micro-crèche (équipe, locaux, aménagement...).*
- *Accueil des enfants en situation de handicap possible si l'accueil de l'enfant est compatible avec la vie en collectivité et que l'équipe peut raisonnablement répondre aux besoins spécifiques cet enfant au sein du groupe. Sauf exception, pas de prise en charge paramédicale au sein de la structure.*

Multi-accueil et crèches

- *Dans le cadre d'une demande d'accueil pour un enfant à besoin particulier, on distingue deux situations : - soit le-s besoin-s de l'enfant est-sont connu-s avant l'entrée dans l'établissement ; - soit les observations de l'équipe tout au long de l'accueil amènent l'établissement à s'interroger sur la possibilité de continuer la prise en charge dans les termes initialement prévus au contrat. (...). Dans les deux cas, pour le bien-être de tous (l'enfant concerné, le reste du groupe d'enfants et l'équipe de professionnels), le dialogue avec la famille est essentiel. Il est possible d'abord lors des transmissions à l'accueil et au départ le soir, mais aussi, en fonction de chaque situation, sous forme de rendez-vous ponctuels ou réguliers avec les référents de l'enfant et l'équipe de direction. Le médecin référent de l'établissement peut aussi être sollicité sur demande de la famille ou de l'établissement. Le partage des difficultés et des réussites, tant au sein de la famille qu'au sein de l'établissement, doit pouvoir se faire en toute bienveillance et doit permettre de co-construire une prise en charge la plus cohérente possible de l'enfant. Dans le cas d'un besoin spécifique connu avant l'entrée dans la structure, la signature quadripartite (famille, médecin traitant, direction et médecin de la crèche) d'un PAI est nécessaire à l'entrée de l'enfant dans l'établissement. Dans le cas de la découverte d'un besoin spécifique lors de l'accueil de l'enfant, les observations de l'équipe sur le comportement ou l'évolution dysharmonique de l'enfant seront partagées d'abord au sein de l'ensemble de l'équipe. Ceci dans le but de proposer la meilleure prise en charge possible de l'enfant en cohérence avec l'ensemble du groupe déjà accueilli. Une attention particulière aux besoins de l'enfant et de nouvelles séries d'observations écrites seront alors consignées. (...) Dans le cas où les observations confirmeraient une inquiétude qui pourrait déboucher sur un dépistage/diagnostic, des entretiens réguliers seront proposés à la famille par la directrice ou son adjointe et le médecin de l'établissement. Des bilans médicaux complémentaires pourront être proposés afin de confirmer ou d'infirmer un diagnostic et un PAI pourra être mis en place et réévalué tout au long de la procédure. Le renouvellement du contrat d'accueil pourra aussi faire l'objet d'une réévaluation en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille, des autres enfants accueillis et de l'équipe. Des formations, des équipements spécifiques pourront être proposés à la structure, une demande de prise en charge par la MDPH pourra être demandée à la famille afin de continuer la prise en charge de l'enfant dans l'établissement. Une déclaration spécifique auprès de la CAF sera faite, afin de permettre d'amortir les éventuels surcoûts liés à cet accueil.*

Multi-accueil et crèches

- *Permettre l'inclusion des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.*

Objectifs :

- *Être un EAJE expérimenté et référencé pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.*
- *Concourir à l'inclusion de l'enfant en situation de handicap.*
- *Faciliter l'intégration de l'enfant atteint d'1 maladie chronique.*
- *Permettre à toute famille en exprimant le besoin, de trouver un soutien dans l'accompagnement du handicap ou de la maladie chronique de son enfant.*

Moyens :

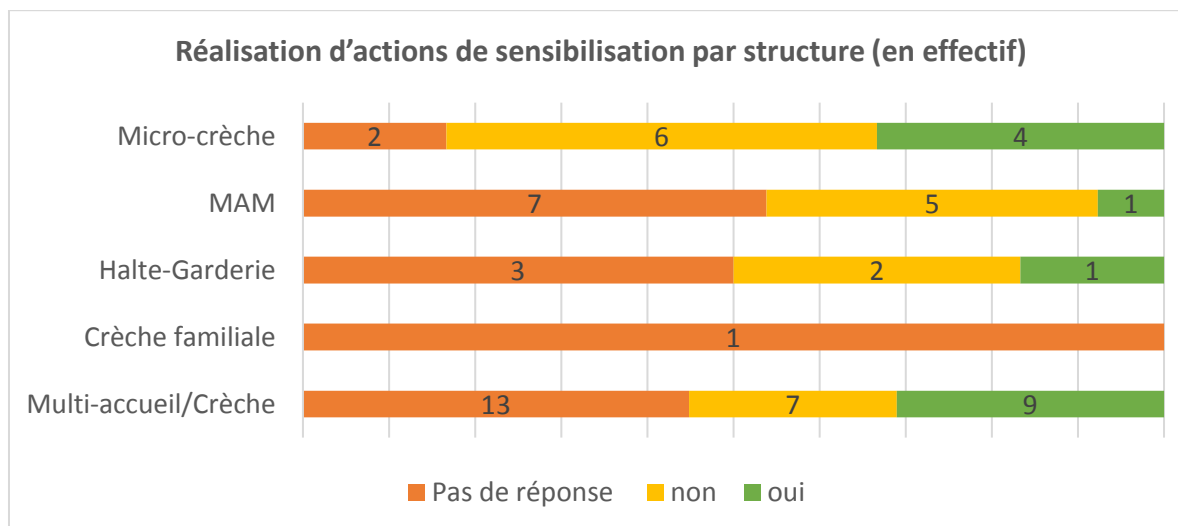
- *En instituant, en préalable, un lien puis une collaboration famille/EAJE/Etablissement spécialisé tel que CAMSP, CMP ou PMI, ASE, ou chargé d'1 mesure d'AEMO.*
- *En renforçant la période de familiarisation/adaptation, par une observation fine et un dialogue accentué avec les parents afin d'évaluer la pertinence des propositions à apporter à la demande de la famille.*
- *En formalisant tout PAI nécessaire au traitement de l'enfant, dans la limite des compétences de l'équipe professionnelle, et en ayant recours à des professions spécialisées pour ce faire, si besoin.*
- *En établissant un binôme étroit entre la référente de l'enfant et la référente institutionnelle auprès des équipes spécialisées qui accompagnent la famille.*
- *En utilisant les fonds spécifiques de la CAF pour aménager le temps et/ou l'espace d'accueil de l'enfant, en fonction de ses besoins.*
- *En aménageant une rencontre régulière d'évaluation avec les parents et l'enfant.*

Il s'agit soit d'une mention relative à l'accueil des enfants en situation de handicap sans développement sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, soit d'une réelle partie d'un projet éducatif.

La formation des professionnels intervenant en structures

Peu de structures ont souhaité répondre à cette question.

Parmi les réponses exprimées, peu de structures réalisent des actions de sensibilisation en direction de leurs professionnels (soit 15 structures sur 35).



Il convient de différencier les actions de formation et de sensibilisation/information.

La formation

Il peut s'agir de formations d'une journée, de 2 jours voire de 4 jours. L'ensemble des professionnels n'est pas formé : la formation concerne soit la direction, soit un ou deux professionnels de proximité.

Les thèmes de formation évoqués sont soit l'accueil de l'enfant en situation de handicap, soit l'accueil d'un enfant avec des troubles du spectre autistique.

Les organismes de formation cités sont Ipéria, le CNFPT, Autisme Normandie, le Centre Ressources Autisme.

Un répondant d'un multi-accueil évoque une Action Territoriale Collective (ATC) de l'OPCA Uniformation : ce multi-accueil a co-élaboré une formation spécifique destinée aux directeurs et responsables des EAJEs principalement à responsabilité parentale. Cette ATC intitulée « Inclure le jeune enfant porteur de handicap dans 1 EAJE » a permis de former les professionnels de 8 crèches associatives et 1 crèche municipale. Après expérimentation auprès des responsables, cette formation de 4 jours est dorénavant destinée aux accueillant·te·s des enfants.

La sensibilisation

La sensibilisation, lorsqu'elle est réalisée, peut être effectuée par le médecin de la crèche.

Par exemple, l'intervention d'un médecin de crèche sur des temps de réunion est citée, pour présenter la mucoviscidose à l'ensemble de l'équipe.

Des réunions d'équipe, des groupes d'analyse de la pratique peuvent être saisis pour échanger autour de l'accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologie chronique.

Enfin, les conférences organisées par Grandir en Pays d'Auge sont mentionnées à deux reprises.

La formation des assistant·e·s maternel·le·s

Parmi les 228 assistant·e·s maternel·le·s ayant répondu au questionnaire :

- 118 n'ont pas suivi de formation,
- 80 n'ont pas répondu à cette question,
- 11 ont une formation de par leur expérience professionnelle antérieure (moniteur éducateur, aide-médico-psychologique, infirmière, aide-soignante, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie scolaire),
- 3 ont une expérience personnelle, ayant elles-mêmes un enfant en situation de handicap,
- 15 ont suivi une formation.

Parmi les formations citées, on note la formation sur les troubles autistiques (citée à 6 reprises), sur la langue des signes (mentionnée à 5 reprises), sur l'accueil des enfants en situation de handicap (3 reprises). Une assistante maternelle évoque une formation sur la psychomotricité de l'enfant de 0 à 3 ans (formation sur deux samedis), une autre celle sur l'asthme et l'administration de la Ventoline.

Témoignage

J'ai suivi comme formation l'accueil d'un enfant en situation de handicap : formation intéressante mais une fois réalisée je me sentrais un peu seule devant le handicap. Il manque justement un petit stage pour savoir comment se "comporter" face au handicap, comment s'y prendre avec cet enfant.

Deuxième formation suivie : l'autisme chez les petits. Formation très intéressante également, mais il manque toujours un stage pour la pratique. Car une fois à la maison, nous sommes bien seules et nous sommes toujours à nous demander si nous faisons bien ou pas

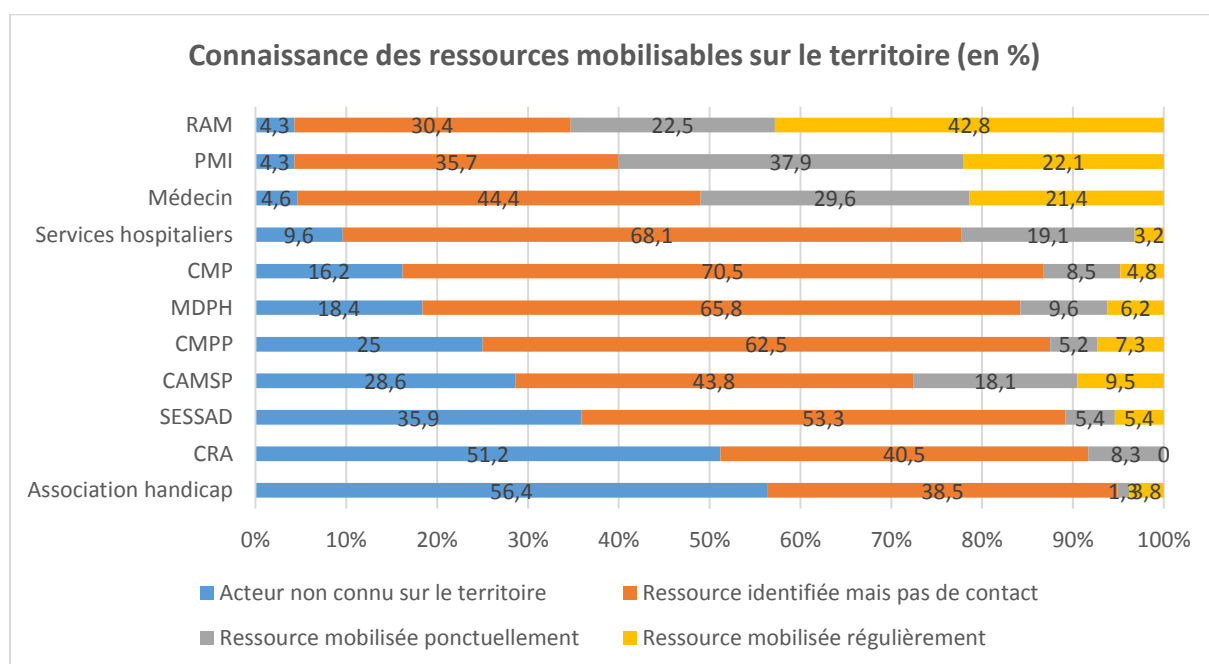
La connaissance des ressources mobilisables sur le territoire

Il s'agit d'identifier quels professionnels/partenaires les structures d'accueil identifient pour pouvoir les accompagner dans l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.

Toutes structures d'accueil confondues, les ressources les mieux identifiées sur le territoire sont les Relais d'assistantes maternelles (RAM), les services de Protection maternelle infantile (PMI) et les médecins : ce sont aussi les ressources les plus mobilisées, plus d'une structure sur deux les mobilise ponctuellement ou régulièrement.

D'autres ressources du champ du handicap sont souvent identifiées mais peu sollicitées, telles que les CMP, CMPP, CAMSP ou MDPH.

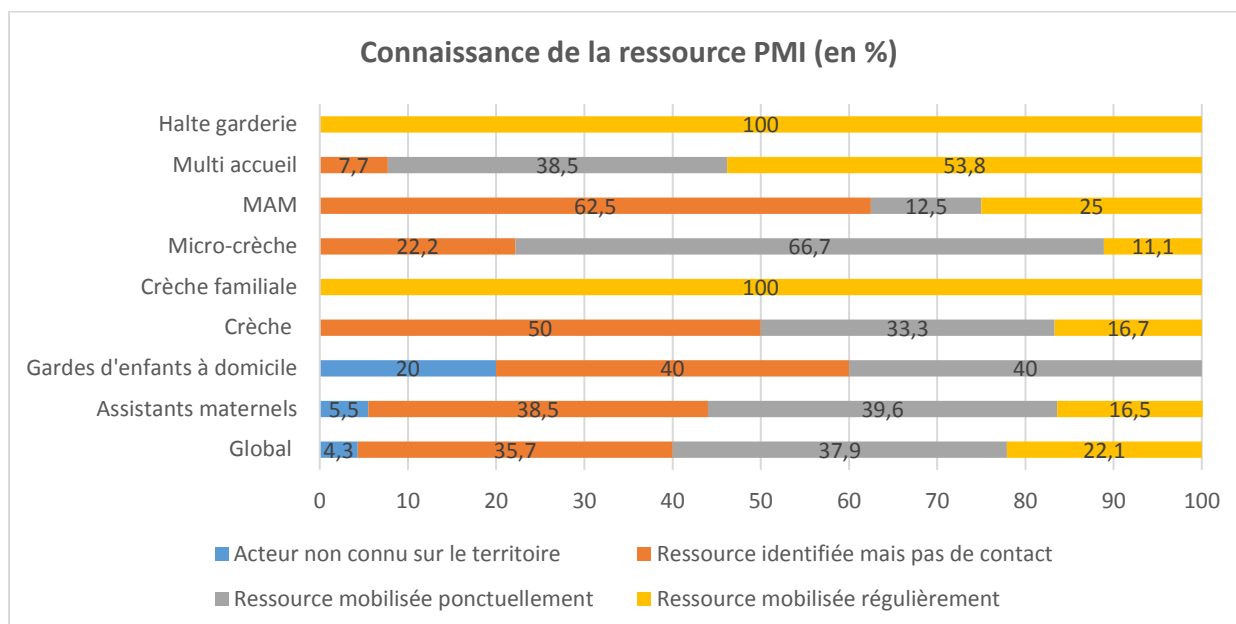
En revanche, les structures d'accueil connaissent peu le Centre Ressources Autisme (CRA) ou les associations œuvrant dans le champ du handicap.



Les histogrammes ci-après permettent de visualiser pour chaque partenaire, le niveau de connaissance et/ou de mobilisation par chacune des structures d'accueil.

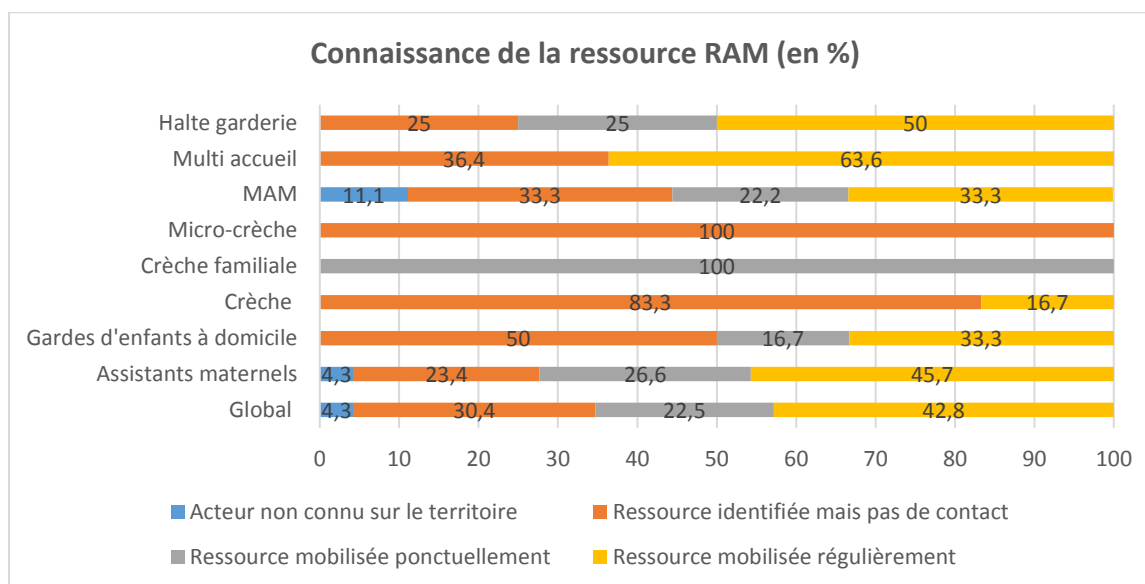
Les ressources habituelles des structures d'accueil

La Protection maternelle infantile (PMI)



La PMI est globalement bien connue sur le territoire par l'ensemble des structures et peut être mobilisée en cas de besoin. En particulier, les haltes garderies et les crèches familiales les mobilisent régulièrement. Toutefois, les gardes d'enfants à domicile sont 20% à déclarer ne pas connaître la PMI et ils la sollicitent peu.

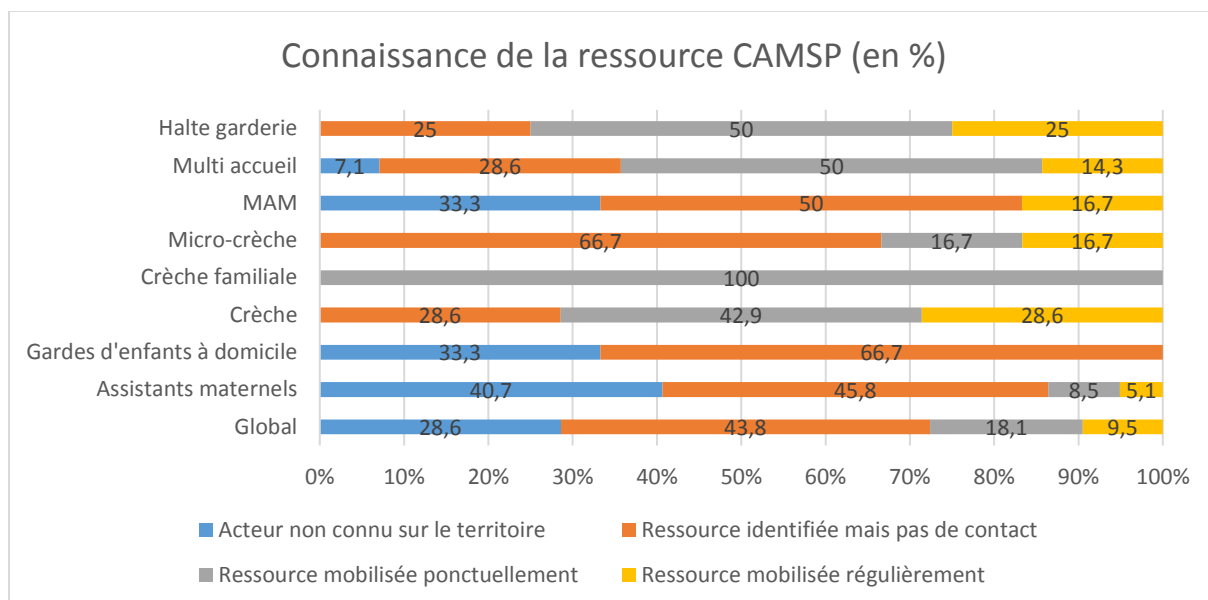
Les Relais d'assistants maternels (RAM)



Les RAM sont bien identifiés et mobilisés notamment par les multi-accueils, les haltes garderies et les assistants maternels. En revanche, les crèches mobilisent très peu cette ressource.

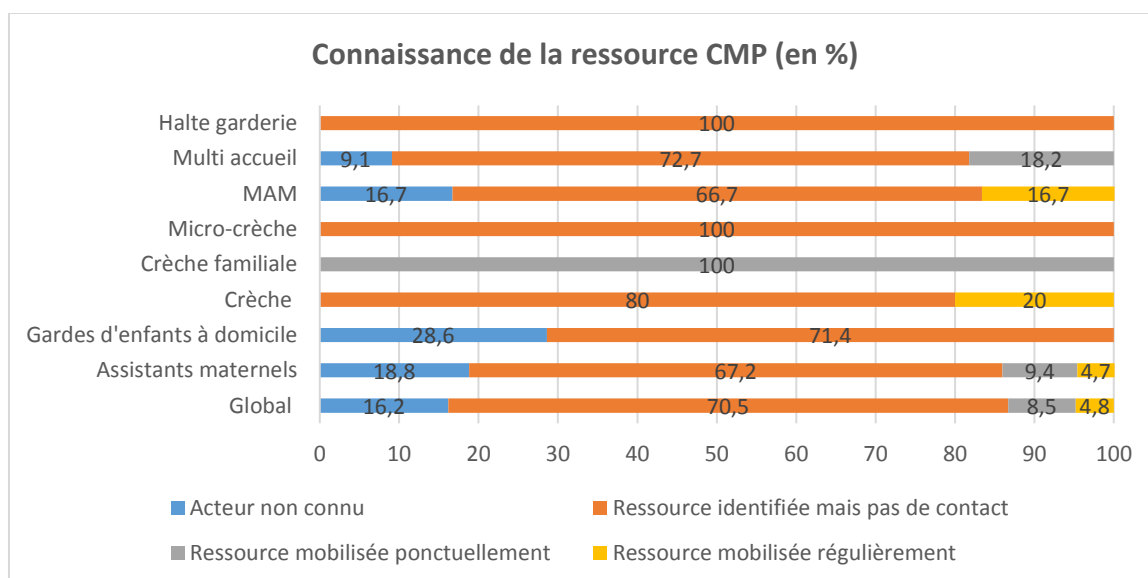
Les ressources liées aux soins

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)



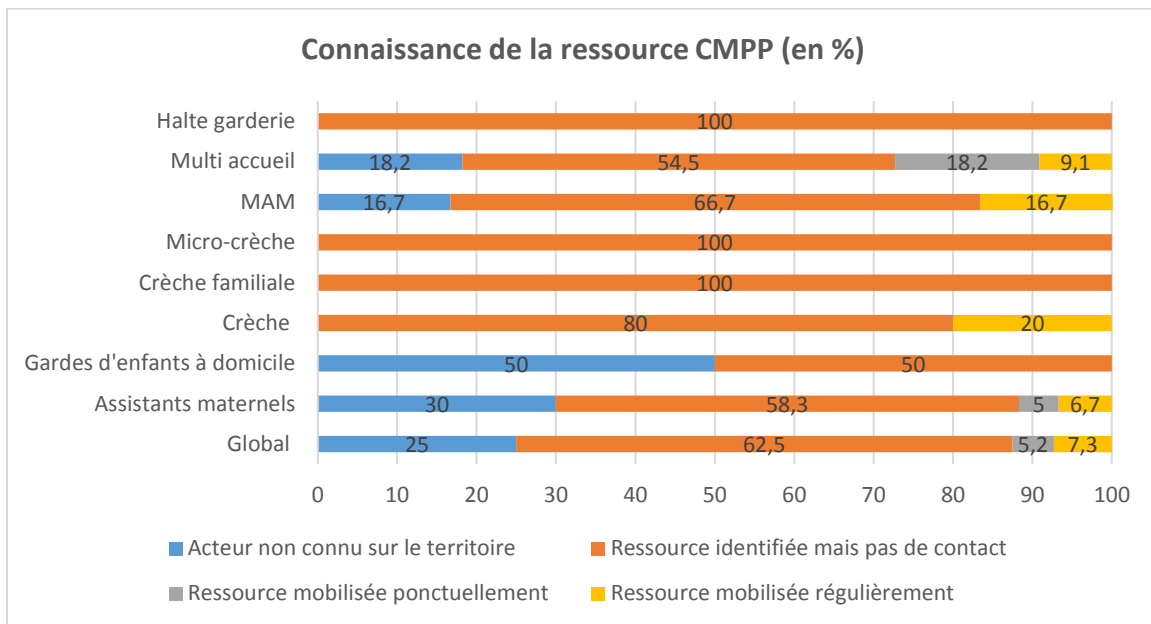
Les CAMSP sont également connus par les structures d'accueil collectives, mais souvent les contacts ne sont pas établis. En revanche, pour un tiers des gardes d'enfants à domicile et des assistants maternels, cette ressource n'est pas identifiée sur le territoire.

Les Centres médico-psychologiques (CMP)



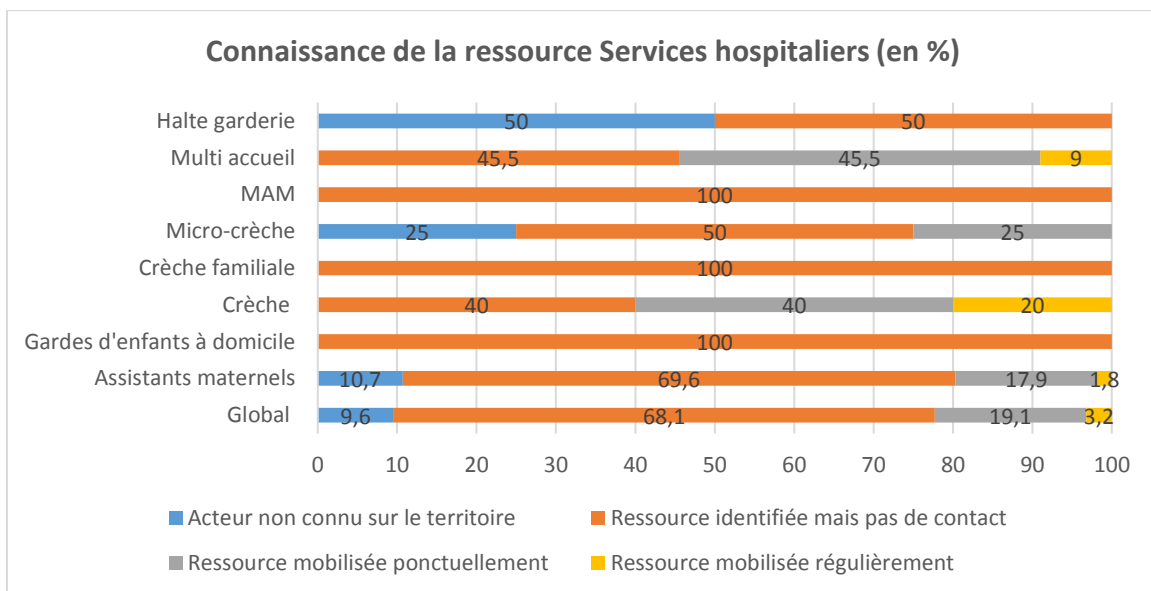
Les CMP sont identifiés mais très peu de structures sont en contact avec cette ressource territoriale.

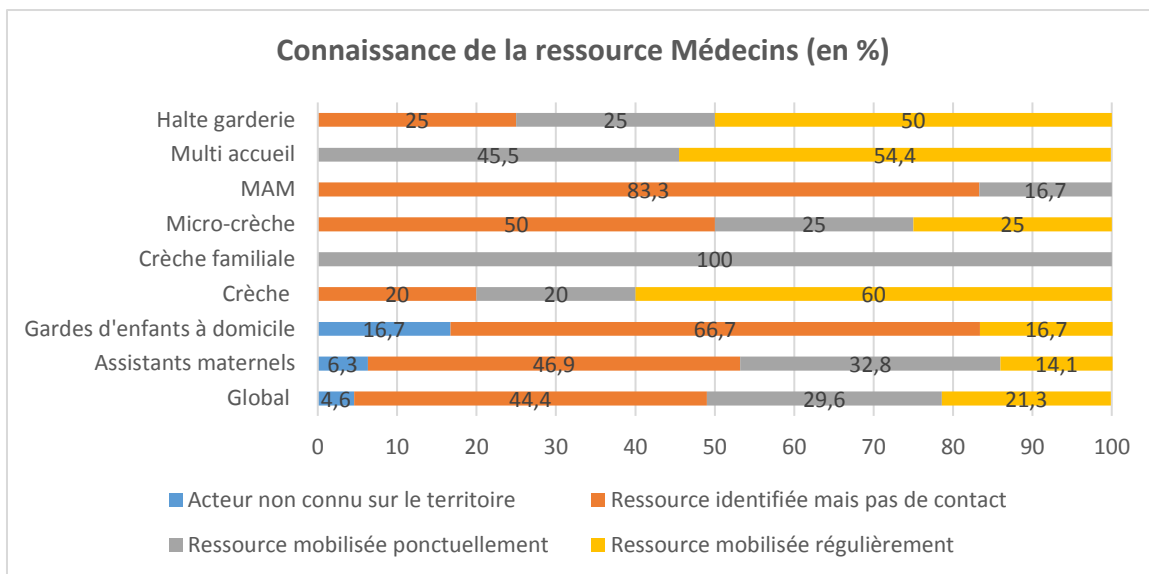
Les Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)



Les CMPP sont des ressources identifiées majoritairement, mais avec lesquelles les structures d'accueil ont très rarement des contacts. Les crèches et les MAM sont près de 20% à la mobiliser régulièrement.

Les services hospitaliers et les médecins



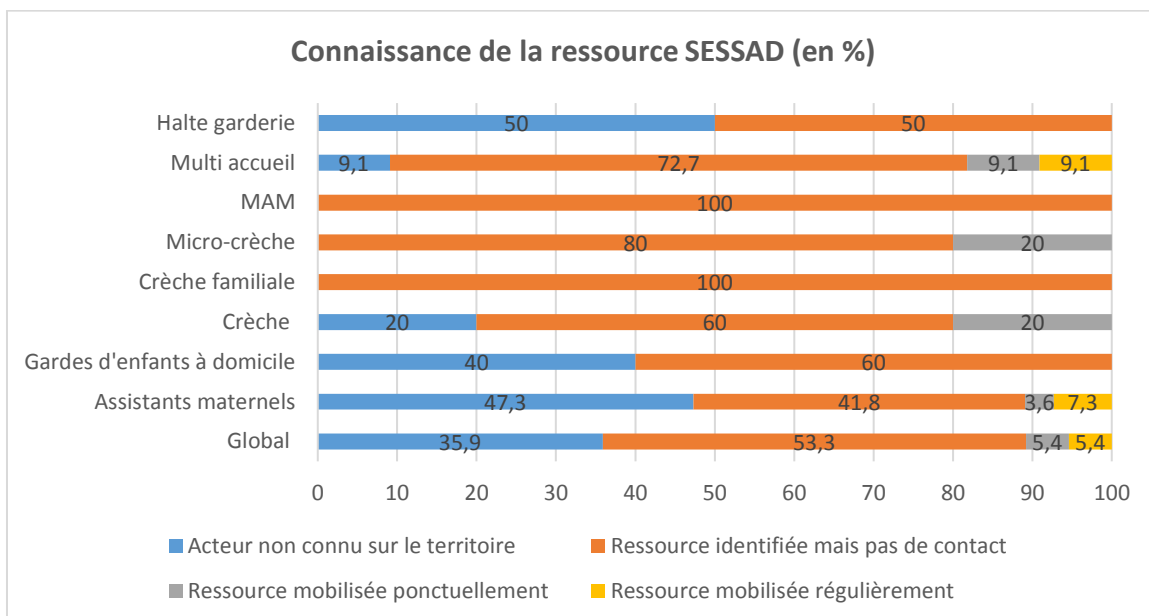


Les services hospitaliers sont connus mais rarement mobilisés.

Les médecins sont des ressources mobilisées régulièrement ou ponctuellement par les structures d'accueil collectives, ce qui n'est pas le cas pour les accueils individuels.

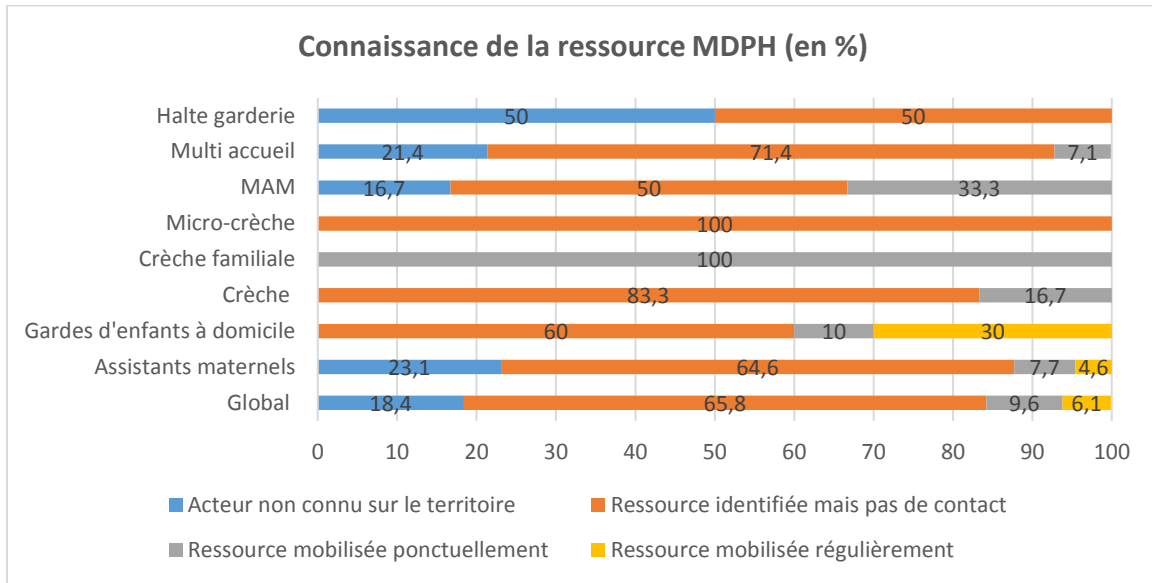
Les ressources du médico-social

Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)



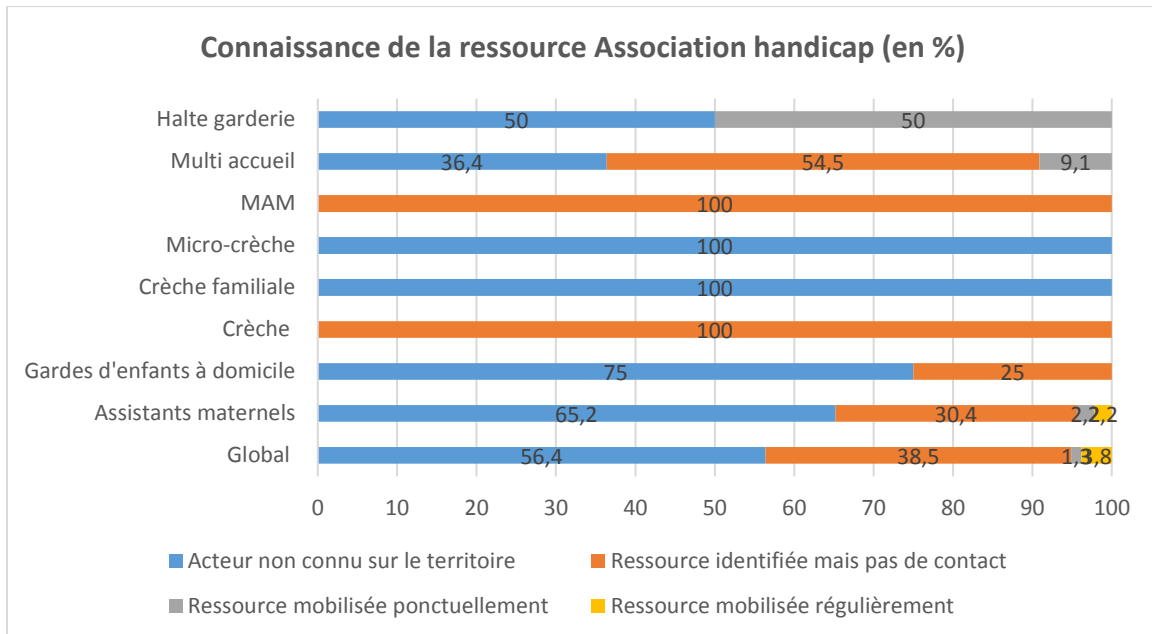
Majoritairement cette ressource est identifiée mais il n'y a pas de contact. C'est aussi une ressource méconnue par un certain nombre de professionnels de l'accueil (notamment parmi les haltes garderies, les assistants maternels, les gardes d'enfants à domicile...).

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)



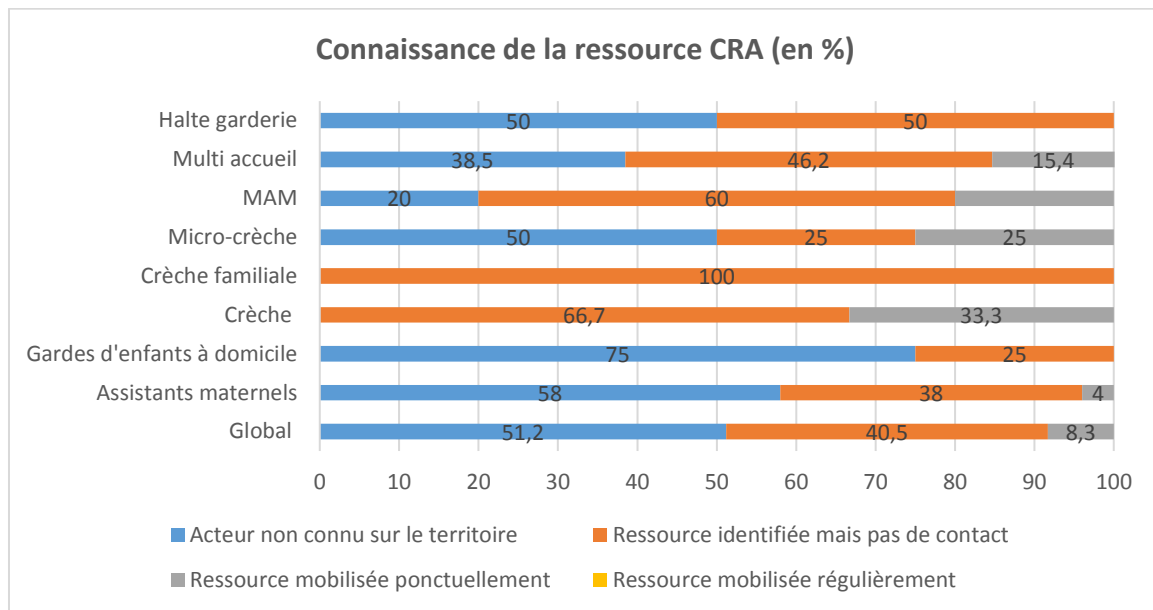
La mobilisation de cette ressource peut être ponctuelle, mais les structures d'accueil n'ont le plus souvent pas de contact avec la MDPH.

Les associations œuvrant dans le champ du handicap



Dans la majorité des situations, les structures d'accueil ne repèrent pas les associations œuvrant dans le champ du handicap.

Le Centre Ressources Autisme (CRA)



Les structures d'accueil du jeune enfant ne connaissent pas majoritairement le CRA ou ne le mobilisent pas.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologie chronique

Le questionnaire destiné aux structures d'accueil (qu'elles soient individuelles ou collectives) prévoit quatre modalités de réponse :

- Les structures n'ont pas été sollicitées pour un accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique,
- Elles ont été sollicitées mais l'accueil ne s'est pas concrétisé,
- Elles ont accueilli mais l'accueil s'est interrompu,
- Elles ont accueilli ou accueillent actuellement un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

D'ores et déjà, au regard des données fournies par les structures, on observe que l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique reste à la marge.

En effet, en 2017 :

- Sur les 187 places des assistants maternels ayant répondu, 1 seul PAI (projet d'accueil individualisé) est identifié,
- Gardes d'enfant à domicile : 1 enfant avec une AEEH,
- Crèches / Multi accueils : 11 enfants avec une AEEH, 22 PAI,
- Halte-garderie : 2 enfants avec une AEEH,
- Micro crèche : 1 PAI.

Les structures jamais sollicitées pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique

Parmi les répondants, les structures suivantes n'ont jamais été sollicitées par les familles concernées :

- 74 % des assistant·e·s maternel·le·s (soit 168 sur 228)
- 39 % des gardes d'enfants à domicile (soit 7 sur 18)
- 38 % des MAM (soit 5 sur 13)
- 33 % des micro-crèches (soit 4 sur 12)
- 17 % des haltes-garderies (soit 1 sur 6)
- 7 % des multi-accueils/crèches (soit 2 sur 29)

Les assistant·e·s maternel·le·s sont les plus rarement sollicités. En revanche, les multi-accueils/crèches sont les structures vers lesquelles les familles se dirigent le plus.

Les demandes d'accueil non concrétisées

Ce cas de figure concerne 15 situations, rencontrées par 7 assistant-e-s maternel-le-s, 4 multi-accueils, 3 MAM, 1 crèche.

La raison principale exprimée par les structures répondantes est la rétractation de la famille, qui a concerné 11 situations.

Cette rétractation a diverses origines :

- Evoquées par des assistants maternels : déménagement de la famille, « *le feeling n'est pas passé avec l'enfant* », manque d'expérience et d'assurance face à cette situation, obtention d'une place en IME,
- Evoquées par des MAM : difficulté pour la maman de confier son enfant, « *les familles ont pris conscience que ne serions pas la meilleure solution pour leur enfant* », MAM inadaptée pour cet accueil (trop bruyante, demande trop de disponibilité),
- Evoquées par les multi accueil : difficile de confier son enfant, « *mauvaise organisation de la famille selon nos horaires* ».

D'autres motifs de non-concrétisation sont cités :

- Le manque de place disponible pour l'amplitude d'accueil proposée par la famille (3 situations)
- L'inadaptation des locaux (1 situation) : l'appartement était trop petit.

Cette absence de concrétisation peut amener les structures à orienter la famille vers d'autres interlocuteurs, mais cela reste à la marge (4 oui, 5 non et 6 non-répondants). Les relais évoqués sont alors un médecin spécialiste, le RAM, la PMI ou un centre d'accueil spécialisé.

Les accueils interrompus

	Nombre de situations rencontrées au cours des 3 dernières années
Assistant-e-s maternel-le-s	7
Garde d'enfants à domicile	5
Halte-garderie	3
Multi-accueil/Crèche	4
MAM	1
Micro-crèche	1

Les structures ayant répondu indiquent que l'interruption est majoritairement du fait de la famille (dans 14 situations sur les 18 renseignées dans ce cas de figure).

Les 4 autres interruptions sont à l'origine de la structure d'accueil.

Les principales raisons de cette interruption sont :

- L'entrée à l'école (9 situations),
- L'évolution de la situation de handicap (2 situations),
- Le problème d'adaptation du professionnel aux besoins spécifiques du handicap (2 situations),
- Le coût financier (2 situations),
- Le problème d'adaptation de l'enfant dans l'environnement de la structure (1 situation),
- Le déménagement de la famille (1 situation),
- La séparation des parents (1 situation),
- L'obtention d'une aide à domicile (1 situation).

Les familles ayant répondu au questionnaire sur leur expérience auprès des EAJE, assistant·e·s maternel·le·s et gardes d'enfants à domicile ont également évoqué les raisons de l'interruption de l'accueil : âge de l'enfant (2 situations), troubles du comportement de l'enfant (1 situation), organisation complexe pour la mise à disposition du matériel adapté (1 situation), comportement inadapté du professionnel envers l'enfant (1 situation), prise en charge coûteuse (1 situation).

Dans cette situation, 7 répondants indiquent avoir orienté la famille vers un interlocuteur jugé adapté :

- La directrice de l'école pour demander une AVS,
- Autres structures de garde d'enfants possédant un agrément handicap (réponse d'un garde d'enfant à domicile),
- Psychomotricien, pédiatre, neuropédiatre,
- CAMSP,
- MDPH.

Les accueils réalisés

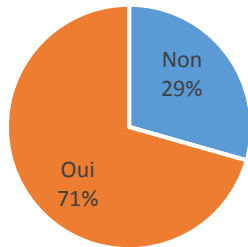
Ont accueilli ou accueillent actuellement un enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique :

- 35 assistant·e·s maternel·le·s
- 4 gardes d'enfants à domicile
- 2 MAM
- 15 crèches/multi-accueils
- 3 micro-crèches
- 3 haltes-garderies
- 1 crèche familiale

Sont ainsi relatées 68 situations d'accueil sur les 3 dernières années (2015-2017).

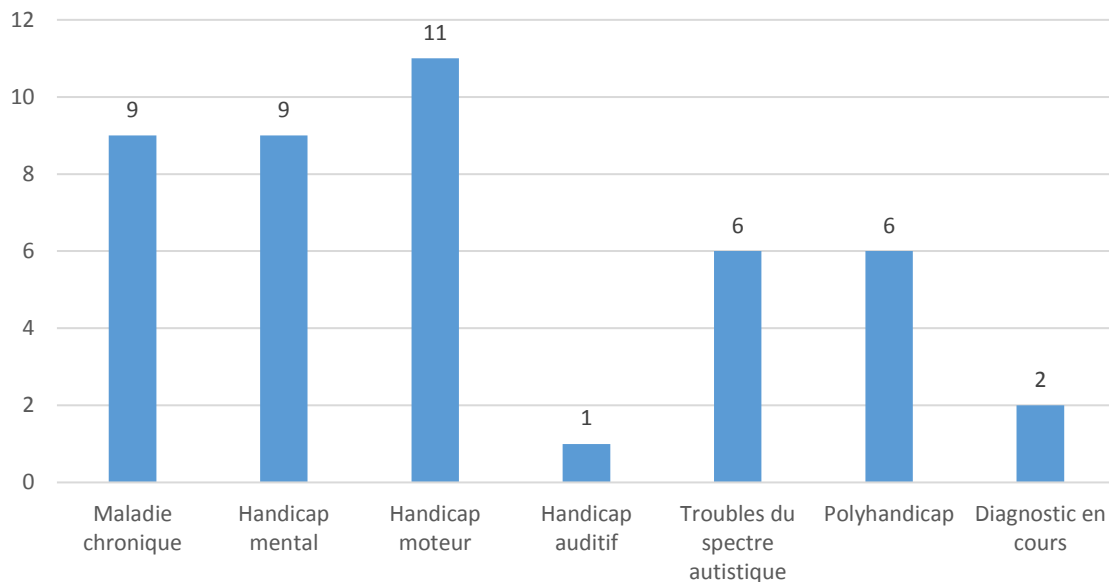
Les pathologies

L'identification du problème de santé lors du premier accueil (en %)



Dans 71% des situations (soit 36 situations), la problématique de santé était déjà identifiée lors du premier accueil de l'enfant.

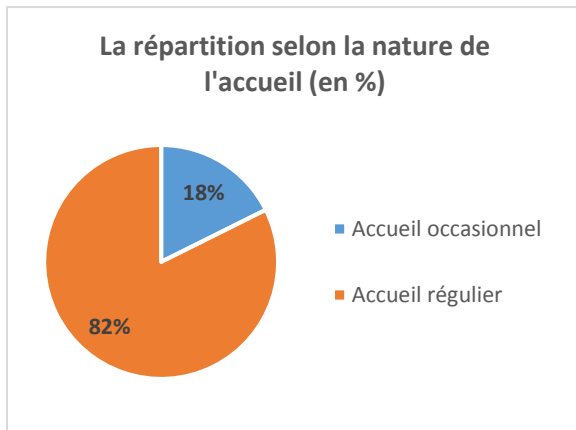
Répartition (en effectif) selon le diagnostic de santé de l'enfant



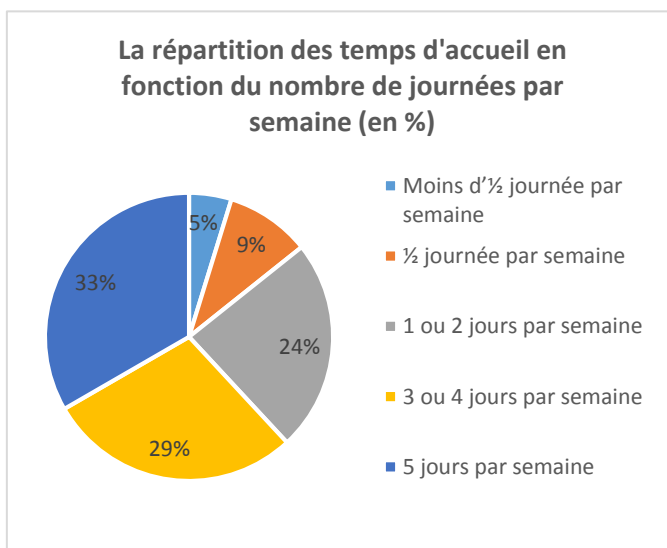
Parmi les 9 enfants présentant une pathologie chronique, on recense :

- 3 enfants avec une épilepsie,
- 1 enfant avec des problèmes rénaux et de l'hypertension,
- 1 enfant avec une atrésie de l'œsophage,
- 1 enfant avec la maladie du cycle de l'urée et déficit en OTC (ornithine carbamyl transférase),
- 1 enfant avec une maladie génétique non nommée, iléostomie, retard psychomoteur,
- 1 enfant avec des allergies (produits laitiers, arachide, noix, œufs...)
- 1 enfant avec de l'asthme.

La nature de l'accueil



Parmi les 68 situations exposées concernant « un accueil sur les trois dernières années (2015, 2016 et 2017) ou un accueil actuel d'un (ou des) enfant(s) en situation de handicap ou avec une pathologie chronique », 82% des accueils sont réguliers, soit environ 41 situations.



Ce temps d'accueil est mesuré en prenant en compte le temps cumulé sur la semaine, que l'accueil se déroule en journée ou en demi-journée.

Les données montrent une majorité de situations où le temps d'accueil est de 5 jours par semaine. Ce temps d'accueil représente 33% des situations recensées.

Les besoins particuliers de l'enfant

Les structures d'accueil répondantes évoquent 5 principaux besoins, et ce quel que soit le type de structure :

- La surveillance soutenue de l'enfant,
- Le suivi de son état de santé,
- La stimulation sensorielle et motrice,
- La veille sur l'alimentation,
- L'aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne,
- Les aides techniques.

Surveillance soutenue de l'enfant - Exemples

- *Une présence d'un professionnel en continu pour canaliser, protéger l'enfant de lui-même et protéger les autres enfants dans la mise en relation.*
- *Une présence constante d'un professionnel : besoin d'attente et de réassurance en permanence, surveillance accrue surtout pendant la sieste et les repas, besoin d'une attention particulière de l'adulte pour répondre à ses demandes.*

Suivi de l'état de santé - Exemples

- *Observance du traitement de l'enfant*
- *Problématique respiratoire et alimentaire, gastrostomie, surveillance de la fièvre, changement de poche due à une stomie...*
- *Un suivi sur l'état de santé de l'enfant : suivi de la glycémie, présence d'une trousse d'urgence*
- *L'intervention d'un professionnel extérieur : infirmière libérale pour le change des cathéters.*

Aides techniques - Exemples

- *Poussette adaptée.*
- *Chaise adaptée.*
- *Appareillage corset.*
- *Mise à disposition du matériel nécessaire pour l'enfant par la famille auprès de la crèche.*

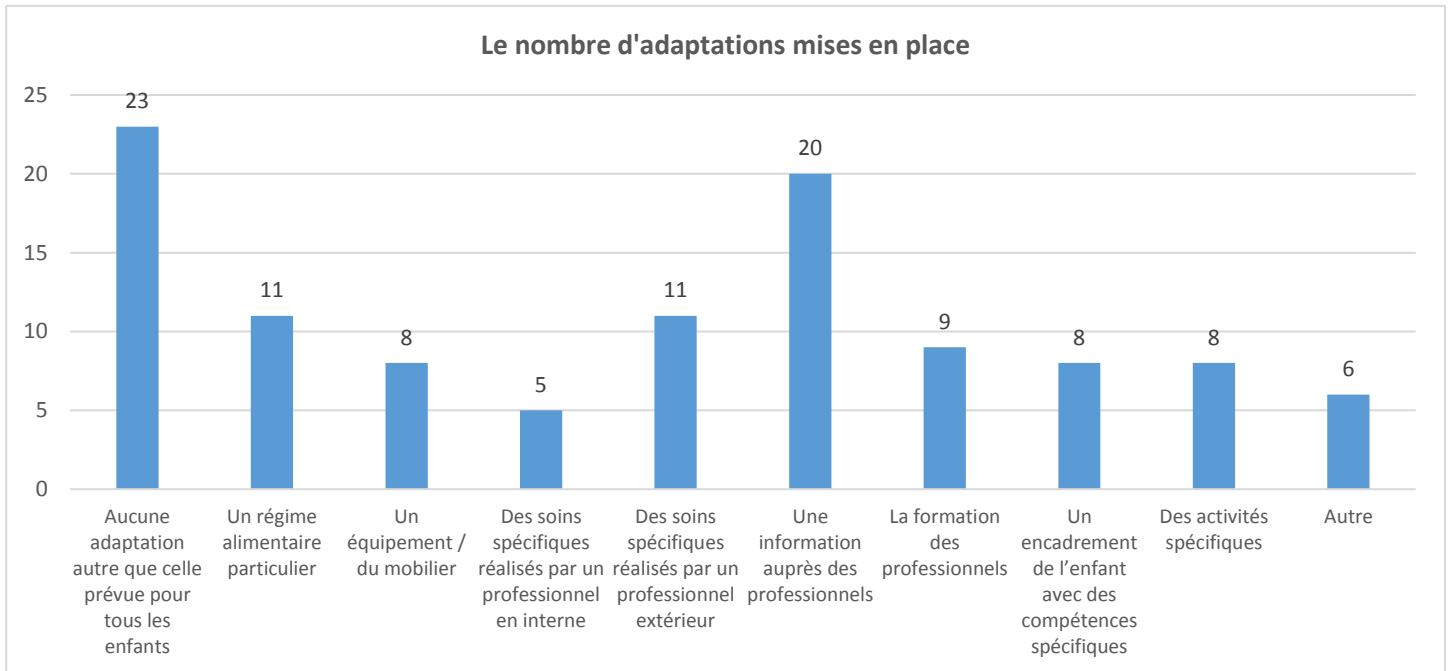
Veille sur l'alimentation - Exemples

- *Un régime sans sel, une alimentation spécifique et une alimentation excluant des produits alimentaires : produits laitiers, œufs...*

Aides dans les actes essentiels de la vie quotidienne - Exemples

- *Transferts.*
- *Toilette.*
- *Repas.*

Les adaptations nécessaires mises en place



Les 4 principales réponses formulées quant à la mise en place d'adaptations sont les suivantes :

- Aucune adaptation spécifique dans 23 situations,
- Une information auprès des professionnels pour 20 situations,
- Un régime alimentaire particulier pour 11 situations,
- Des soins spécifiques réalisés par un professionnel extérieur pour 11 situations.

A noter sur les 6 « autres », la réponse a été précisée : une fiche de tension, une coordination des interventions, un partenariat avec le CAMSP, une formation des assistant·e·s maternel·le·s par les parents, une grille et des temps d'observations et la réalisation d'activités manuelles.

L'évolution des besoins d'accompagnement et les réponses apportées

Parmi les 68 situations d'accueil, 46 répondants ont précisé leur perception de l'évolution des besoins d'adaptation :

- 50% estiment qu'il n'y a pas eu d'évolution concernant les besoins d'accompagnement,
- 50% évoquent que les besoins d'accompagnement ont évolué au fil du temps.

Globalement, on retrouve les mêmes besoins et les mêmes adaptations que précédemment. Les principales réponses apportées à l'évolution du besoin d'accompagnement sont déclinées ci-après en fonction des structures d'accueil.

Structures d'accueil	Réponses apportées
Assistant-e-s maternel-le-s	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'atelier pour développer les sens de l'enfant, - La possibilité d'une intervention d'un kinésithérapeute au domicile de l'assistante maternelle, - Une orientation vers une crèche spécialisée avec des relais plus intenses et réguliers.
Maisons d'Assistants Maternels (MAM)	<ul style="list-style-type: none"> - Aide dans les transferts
Gardes d'enfants à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Une aide d'un intervenant à domicile tous les matins avant le départ à l'école et lors de l'accueil le soir après l'école, - Une proposition d'un accompagnement dans le cadre de l'aide auprès des aidants.
Crèches et multi-accueils	<ul style="list-style-type: none"> - Une proposition d'activités individuelles, - Une aide pour l'achat et la prévision d'achat de nouveaux matériels plus adaptés à l'âge et à l'évolution du handicap de l'enfant. - Une adaptation des locaux pour sécuriser l'accueil de l'enfant ne pouvant se déplacer seul, - Des actions d'information et de sensibilisation auprès des équipes pour assurer la sécurité de l'enfant, - Le développement d'une relation de confiance avec l'enfant pour faciliter son développement, - L'appui de l'expertise de l'équipe pluridisciplinaire pour répondre aux besoins de l'enfant. - La nécessité une présence d'un professionnel lorsque l'enfant est arrivé dans le groupe des plus grands. - Un accompagnement auprès des aidants pour évaluer les besoins et les réponses adaptées autour du droit au répit.
Crèches familiales	<ul style="list-style-type: none"> - Une évolution de l'accueil de l'enfant vers une structure collective.
Micro-crèches	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un suivi sur l'état de santé de l'enfant (2 situations) : fiche sur le suivi de la tension de l'enfant et intervention d'un professionnel dans le suivi des soins. - Le développement de relais avec le CAMSP pour proposer un accompagnement autour de la stimulation motrice avec les rééducateurs, - Une orientation vers une consultation spécialisée, - Instauration d'une relation de confiance avec l'enfant pour lui permettre de s'ouvrir vers les autres et d'acquérir de nombreuses capacités motrices et intellectuelles.
Haltes garderies	<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'une personne pour une prise en charge individuelle, afin d'éviter la rupture d'accompagnement faute de moyens et de personnel qualifié.

Les points de vigilance

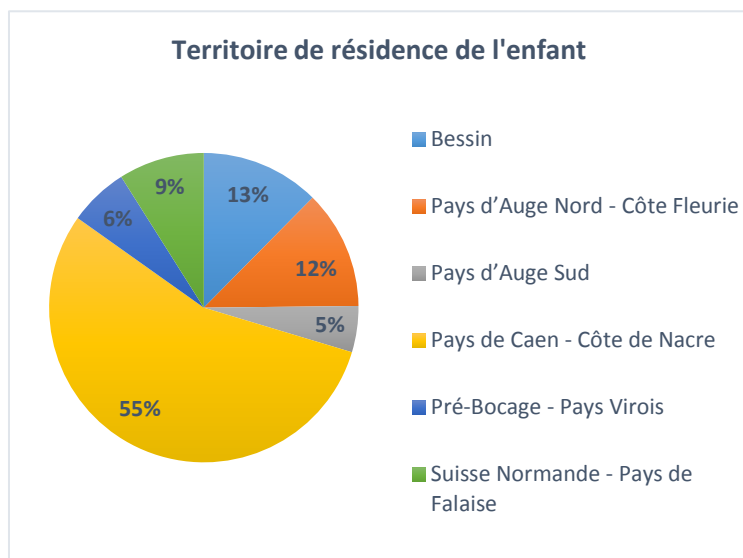
Les structures d'accueil évoquent des points de vigilance :

- Concernant la situation de l'enfant :
Outre ce qui a déjà été évoqué par ailleurs sur la surveillance continue de l'enfant (sécurité, alimentation, prise de médicaments, confiance), certaines structures d'accueil pointent une vigilance particulière sur l'organisation du lieu de vie et du quotidien. Par exemple, une assistante maternelle doit organiser le quotidien avec l'intervention du kinésithérapeute tous les jours à son domicile. Une micro-crèche indique que sa structure n'était pas adaptée aux besoins de l'enfant : cela posait un problème de sécurité. Un autre point est la nécessité de savoir décoder les signes de l'enfant, de pouvoir entrer en communication avec lui.
- Concernant la famille :
Les structures d'accueil abordent la question du soutien aux familles dans l'acceptation des difficultés de leur enfant, et la nécessité d'instaurer une relation de confiance. Une MAM indique les actions de formation de la part des parents auprès de l'équipe. Une micro-crèche a accompagné la famille dans les démarches à réaliser.
- Concernant la relation avec les autres enfants :
Les points de vigilance portent essentiellement sur la nécessité de faciliter les relations avec les autres enfants.

Le retour d'expériences des familles

Caractéristiques générales des familles répondantes

Les éléments recueillis à partir de **145 situations** permettent de dessiner le profil des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, concernant le territoire de résidence, l'âge de l'enfant, sa situation scolaire et la reconnaissance de sa situation de handicap.



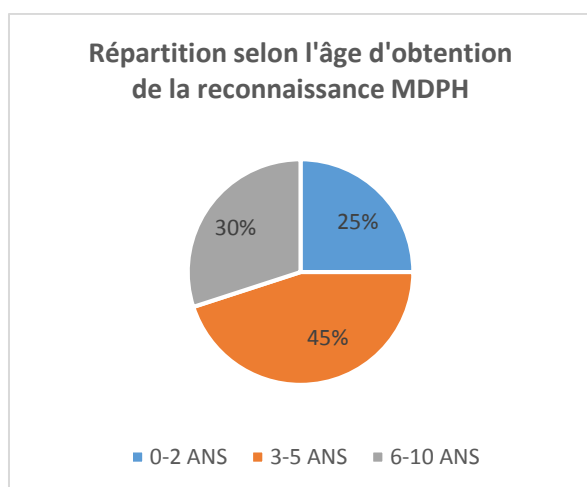
Plus de la moitié des situations sont situées sur le territoire du Pays de Caen- Côte de Nacre.

Sur 145 situations, 60 concernent des enfants de moins de 6 ans.

L'enquête a été adressée aux familles ayant des enfants âgés de 7 à 12 ans en situation de handicap : 84 familles ont ainsi renseigné le questionnaire, relatant ainsi leur expérience de façon rétrospective.

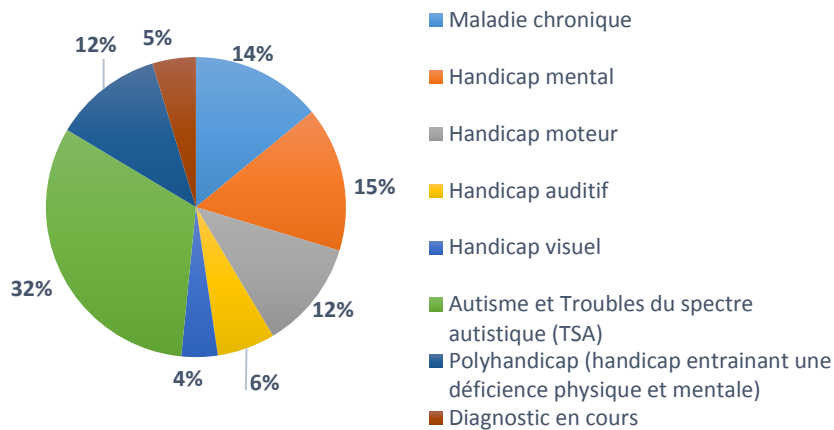
Les enfants âgés entre 3 et 6 ans au moment de l'enquête sont pour 45% d'entre eux scolarisés en milieu ordinaire à temps plein, 42% à temps partiel. 9% sont accueillis dans un établissement médico-social et 4% ne sont pas du tout scolarisés.

Dans la mesure où l'enquête était adressée aux bénéficiaires de l'AEEH, 99% des enfants ont une reconnaissance de la situation de handicap formulée par la MDPH.



Les enfants sont majoritairement âgés entre 3 et 5 ans lors de la reconnaissance du handicap par la MDPH.

La répartition selon le type de handicap de l'enfant

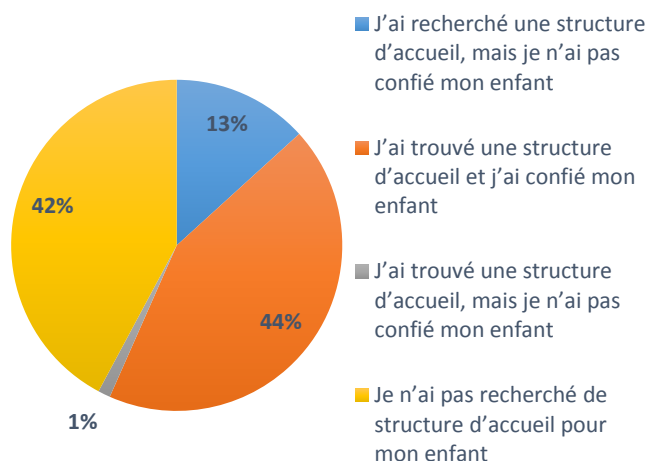


Les situations observées concernent 32% d'enfants avec des troubles du spectre autistique (TSA), puis 15% d'enfants avec une déficience intellectuelle, 14% avec une maladie chronique, 12% avec un polyhandicap et 12% avec une déficience motrice.

Concernant l'expérience des familles vis-à-vis des structures d'accueil, l'enquête propose 4 possibilités de réponses :

- Je n'ai pas recherché de structure d'accueil pour mon enfant,
- J'ai recherché une structure d'accueil mais je n'ai pas confié mon enfant,
- J'ai trouvé une structure d'accueil mais je n'ai pas confié mon enfant,
- J'ai trouvé une structure d'accueil et j'ai confié mon enfant.

Les situations vis à vis des possibilités d'accueil en structure pour jeunes enfants



A noter que sur les 145 répondants, ils ne sont plus que 83 à répondre sur les possibilités d'accueil du jeune enfant.

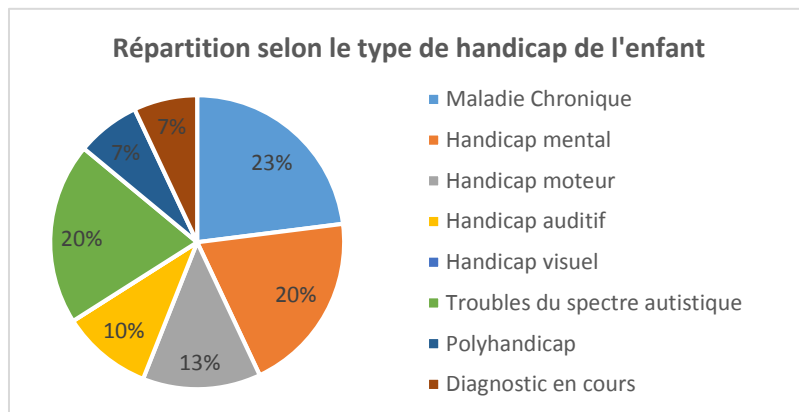
2 principaux cas de figure sont identifiés :

- aucune recherche effectuée (42% de situations),
- enfant confié (44% de situations).

Aucune recherche de structure d'accueil

34 familles n'ont effectué aucune recherche de structure d'accueil.

Le diagramme ci-après précise la répartition des enfants selon la nature de leur handicap.



Dans ce cas de figure, on note que 23 % des enfants souffrent de maladie chronique.

Les motifs de l'absence de recherche

Dans une très grande majorité des cas (28 sur 30 répondants), les familles n'ont jamais envisagé de confier leur enfant à une structure d'accueil.

Dans ces situations, l'organisation mise en place est de façon systématique l'interruption de l'activité professionnelle d'un des parents.

Pour 2 situations, la famille a bien envisagé de confier son enfant mais n'a pas fait de recherche de structure d'accueil.

Le tableau ci-après précise les caractéristiques de ces deux situations :

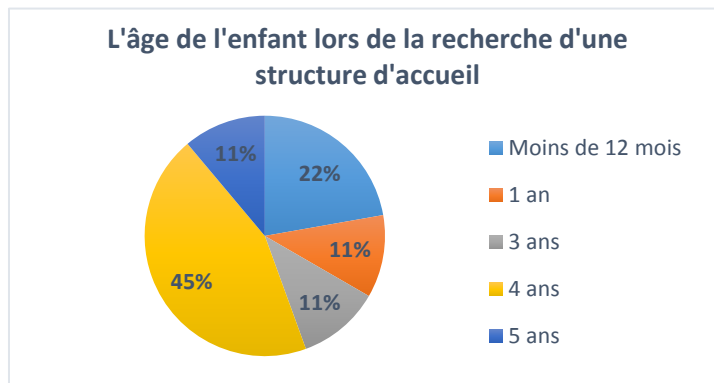
	1 ^{ère} situation	2 ^{ème} situation
Age actuel de l'enfant	Enfant âgé de moins de 12 mois	Enfant âgé de 6 ans
Type d'accueil envisagé	Garde d'enfant à domicile	Assistant·e maternel·le
Les raisons de l'absence de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'informations sur les droits concernant la situation de l'enfant, Une crainte que l'accompagnement ne soit pas adapté. 	<ul style="list-style-type: none"> Un manque d'informations sur les modalités d'accueil, sur les personnes qui peuvent renseigner, Un manque d'informations sur les droits concernant la situation de l'enfant, les difficultés à confier l'enfant à une structure, Une crainte que l'accompagnement ne soit pas adapté.
Les organisations et les adaptations mises en place par la famille	<ul style="list-style-type: none"> L'interruption de l'activité professionnelle, L'intervention d'un aidant familial 	La famille a réduit son temps de travail.

Ces deux exemples montrent que l'absence de recherche de structure d'accueil est liée au manque d'informations à destination des familles et à la crainte que l'accompagnement ne soit pas adapté aux besoins de l'enfant. Les familles sont alors amenées à interrompre ou réduire leur activité professionnelle en l'absence de relais vers les structures d'accueil pour jeunes enfants.

Recherche effectuée mais non suivie d'un accueil

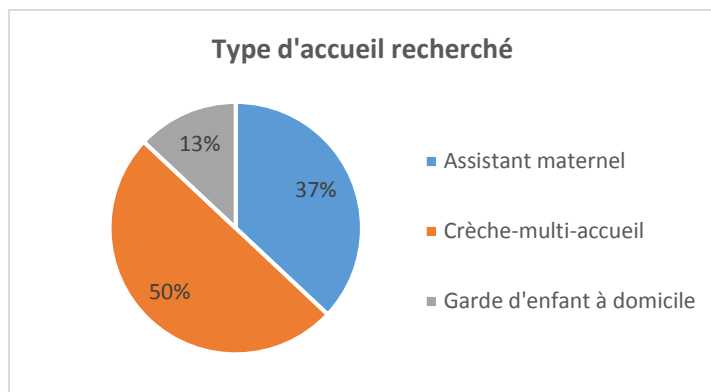
Cette situation concerne **11 familles**.

Dans la moitié des situations, l'enfant présente des troubles du spectre autistique.



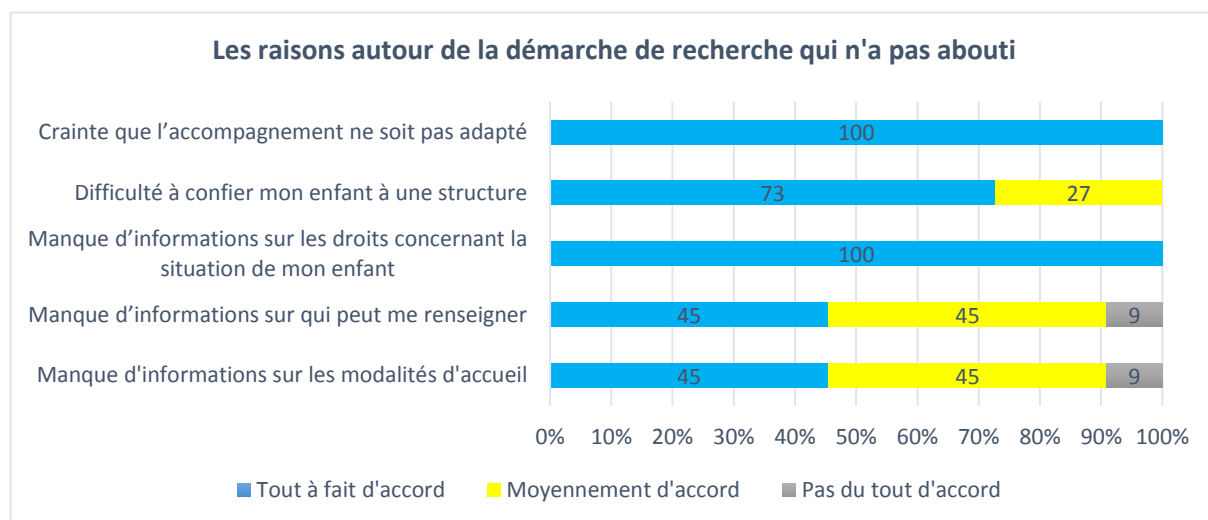
45% des situations concernent des enfants âgés de 4 ans et 22% des enfants de moins de 12 mois

Par ailleurs, la moitié des enfants ont obtenu une reconnaissance MDPH dans la tranche d'âge 3-5 ans.



Les structures d'accueil les plus recherchées sont les structures collectives type crèches, multi-accueils.

Les raisons pour lesquelles la démarche de recherche n'a pas abouti sont principalement dues à la crainte d'un accompagnement inadapté, et le manque d'informations des familles sur les droits concernant leur situation.

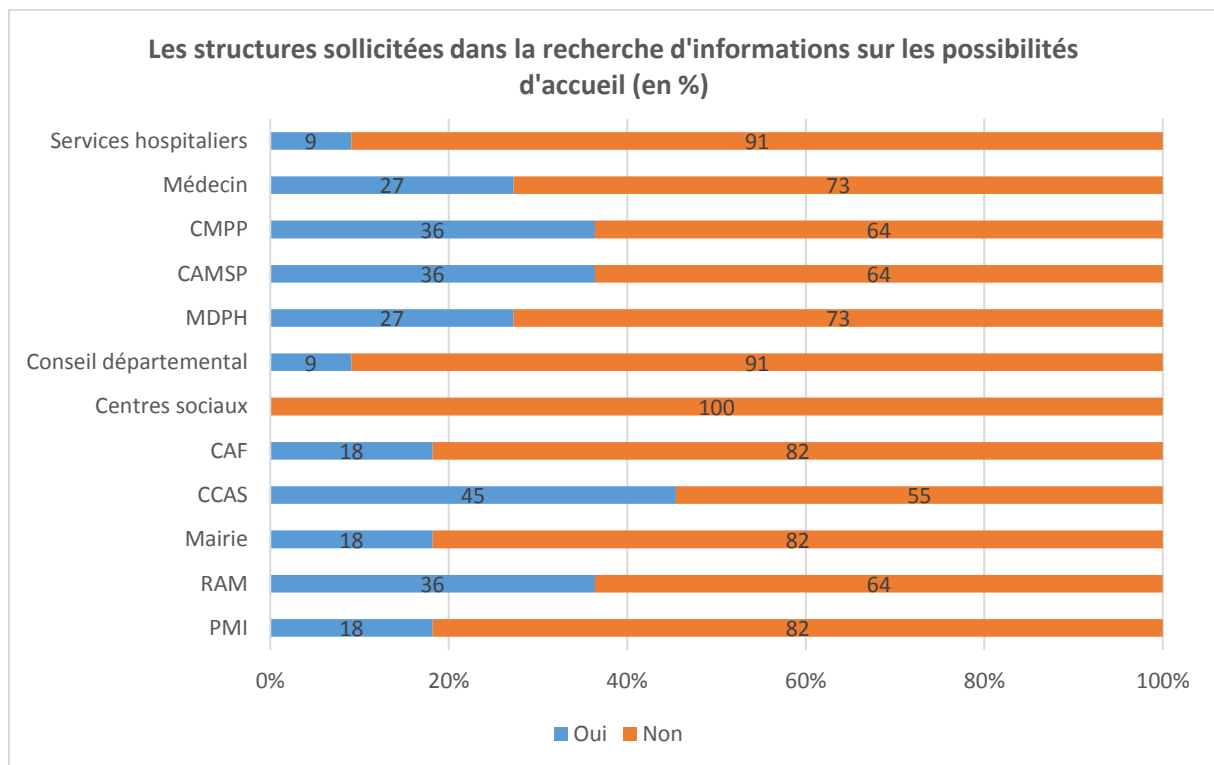


Les organisations mises en place sont l'intervention d'un aidant familial dans 64% des situations, la réduction du temps d'un travail d'un parent pour 45% des situations. L'activité professionnelle est interrompue dans 27% des situations.

Principales difficultés dans la recherche, évoquées par les familles

- L'absence de places disponibles ou de réponses à la demande formulée (3 situations),
- L'interruption de l'activité professionnelle d'un parent (1 situation),
- Les refus des structures d'accueil (6 situations),
- Les démarches multiples et les longs délais pour l'instruction du dossier MDPH (1 situation),
- Le manque de connaissances sur les spécificités du handicap par les professionnels (1 situation).

Les familles ont sollicité différents organismes/institutions pour obtenir de l'information sur les possibilités d'accueil :



Parmi les organismes cités, on peut constater que les familles vont se diriger pour **45% d'entre elles vers les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)**, puis environ 36% vers les Centres Médico Psychopédagogiques (CMPP), les Centres d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) et les Relais d'Assistante Maternelle (RAM) et enfin vers les médecins et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) pour 27% des situations exposées.

Structure trouvée mais enfant non confié

Cette situation ne concerne qu'**une seule famille**. Il s'agit d'un enfant de 3 ans.

La famille n'a pas confié l'enfant par crainte d'un accompagnement inadapté aux besoins de l'enfant.

Principales difficultés dans la recherche, évoquées par les familles

Démarches multiples et les longs délais pour l'instruction du dossier MDPH « après relance et insistance de ma part, nous sommes parvenus à obtenir un rendez-vous avec la psychiatre du CAMSP qui a validé le diagnostic et nous a aidé dans l'envoi du dossier à la MDPH ».

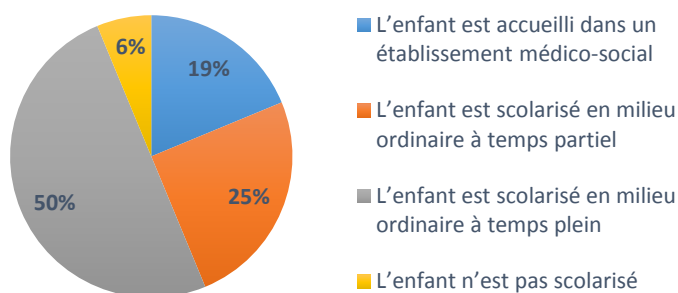
En termes d'organisation, la famille a scolarisé l'enfant et a fait appel à un aidant familial pour assurer les relais.

Cette famille a également sollicité la MDPH, le CAMSP et effectué des recherches sur internet pour trouver une structure d'accueil.

Enfant confié à une structure d'accueil

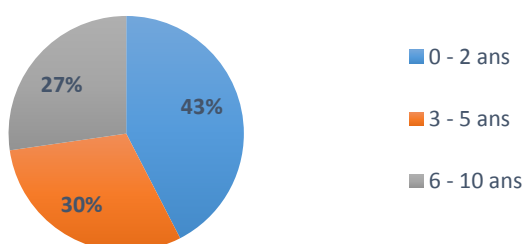
L'enquête a permis de recenser **36 situations** concernant les familles qui ont trouvé une structure et ont par la suite confié leur enfant.

La situation scolaire des enfants âgés de 3 à 6 ans



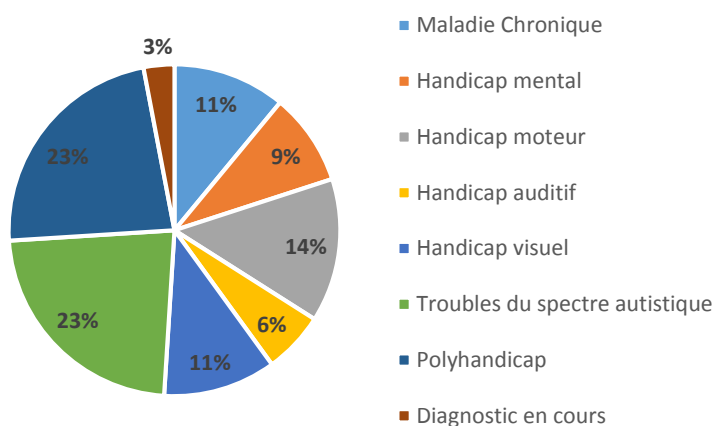
Concernant la situation scolaire des enfants de 3 à 6 ans, on observe que **50% sont scolarisés en milieu ordinaire à temps plein**, 25% sont scolarisés en milieu ordinaire à temps partiel, 19% sont accueillis dans un établissement médico-social et 6% ne sont pas scolarisés

La répartition selon l'âge d'obtention de la reconnaissance MDPH



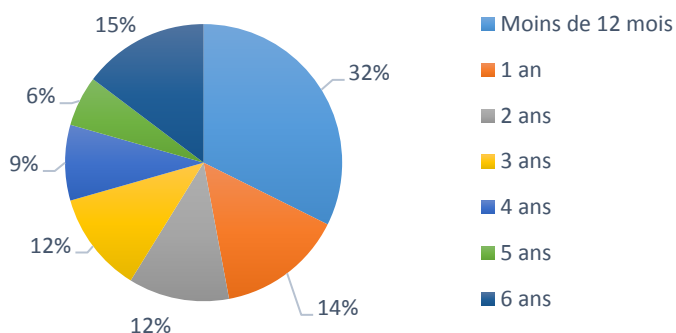
Concernant l'âge d'obtention de la reconnaissance MDPH, **43% des enfants sont situés dans la catégorie d'âge des 0 à 2 ans**, suivi de 30% des 3 à 5 ans et 27% des 6 à 10 ans.

Répartition selon le type de handicap de l'enfant



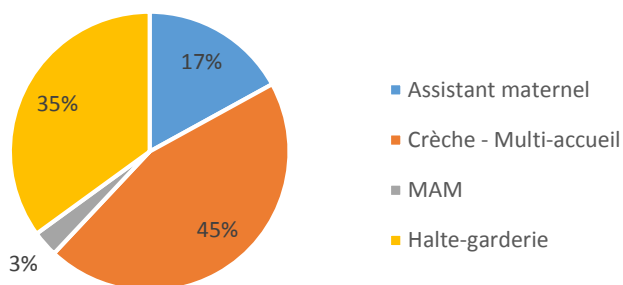
Sur les 36 situations identifiées, on constate une plus forte représentation d'enfants avec des **troubles du spectre autistique** (pour 23 % des situations exposées), **ainsi que pour des enfants avec un polyhandicap (23 %)**.

La répartition selon l'âge de l'enfant lorsqu'il a été confié



L'enfant est accueilli en structure majoritairement lorsqu'il a **moins de 12 mois** (pour 32% des familles concernées).

Répartition selon le type d'accueil



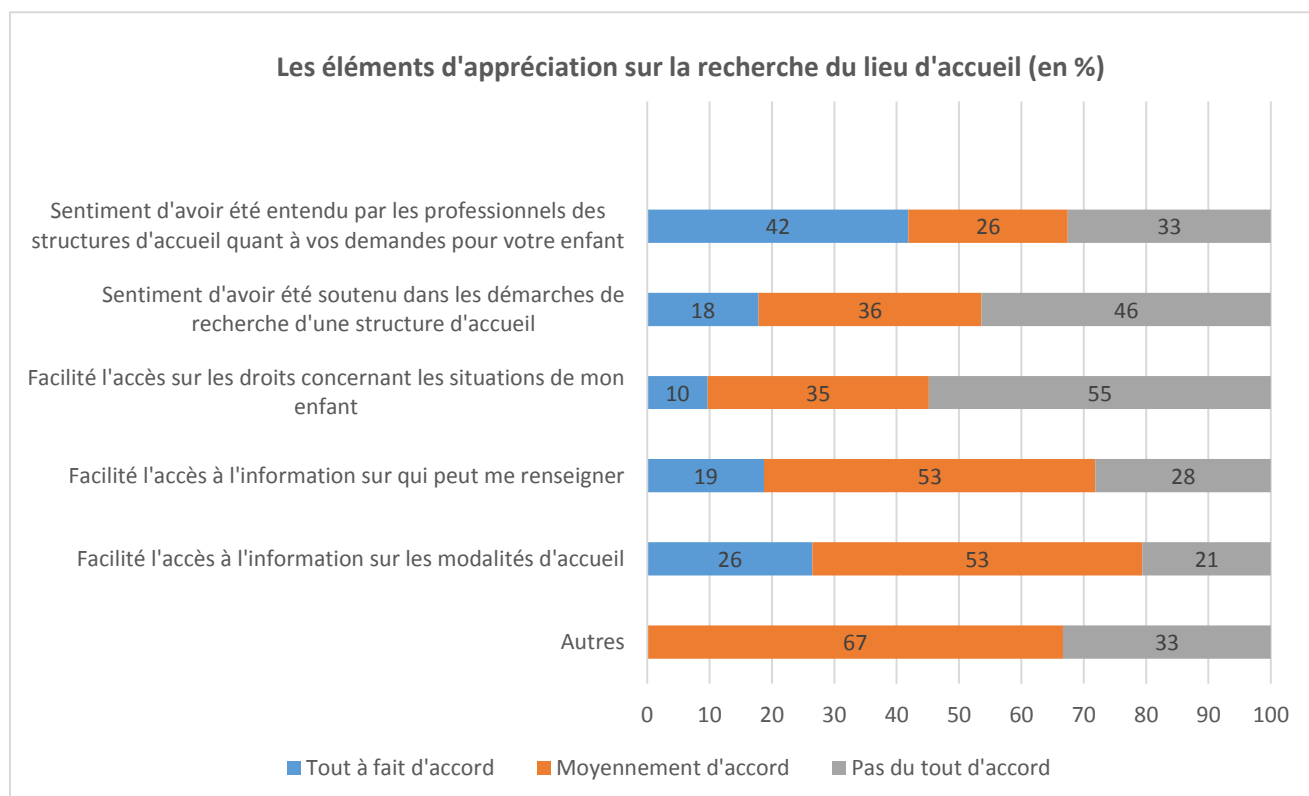
Les structures d'accueil collectif sont privilégiées.

Par ailleurs, les familles demandent, majoritairement, un accueil régulier et à temps complet.

Concernant la recherche d'accueil, les familles ont évalué leur niveau d'appréciation globale (tout à fait d'accord, moyennement d'accord, pas du tout d'accord) sur différents points. L'histogramme ci-après reflète leur satisfaction.

42% des familles ayant répondu ont le sentiment d'avoir été entendues par les professionnels des structures d'accueil.

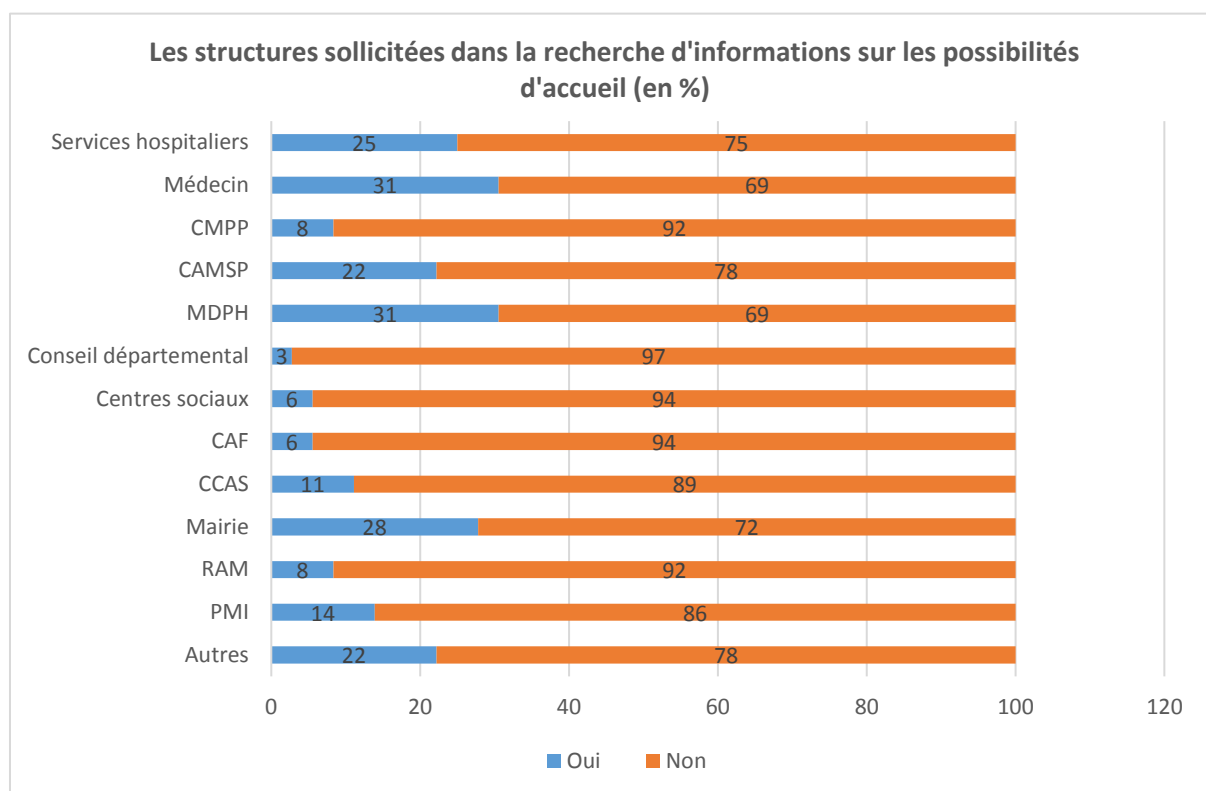
55% des familles ne sont pas du tout d'accord sur la question de la facilité d'accès à leurs droits. Et 46% des familles n'ont pas eu le sentiment d'avoir été soutenues dans les démarches de recherche d'une structure d'accueil.



Principales difficultés dans la recherche, évoquées par les familles

- Les refus des structures d'accueil,
- Les démarches multiples et les longs délais pour l'instruction du dossier MDPH,
- L'absence de places disponibles ou de réponses à la demande formulée,
- L'accessibilité et l'offre de transports adaptés pour les trajets domicile et structure d'accueil,
- Le manque d'informations sur les aides et les professionnels formés,
- La recherche du professionnel formé sur les spécificités du handicap de l'enfant,
- L'interruption de l'activité professionnelle d'un parent.

Les familles ont sollicité différents organismes dans le cadre de la recherche de la structure d'accueil.

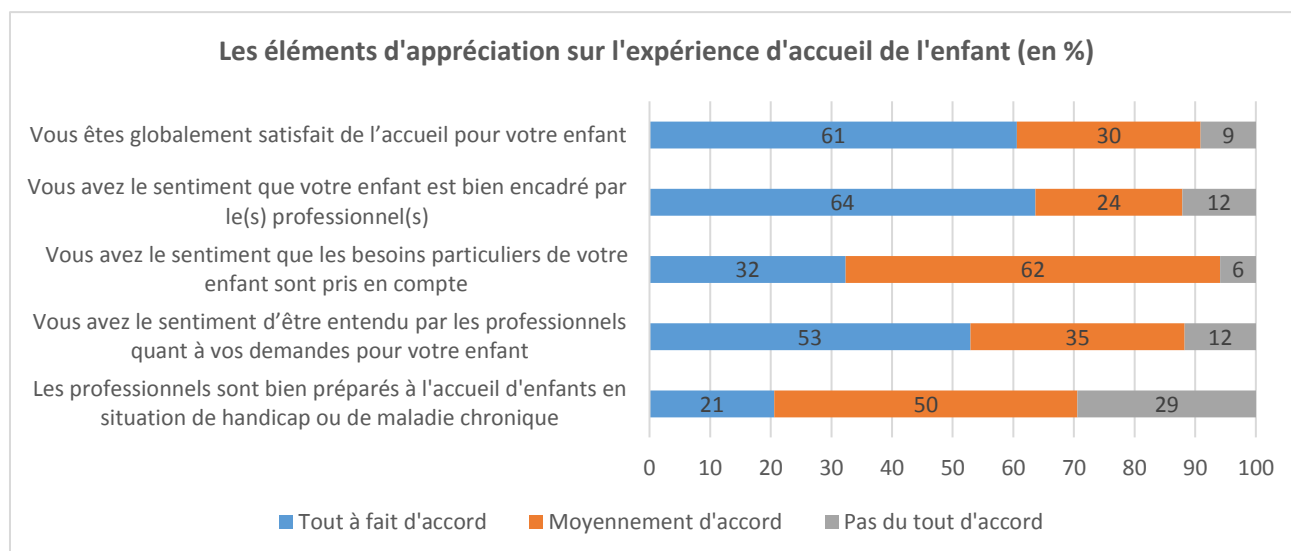


En s'intéressant de plus près aux structures mobilisées, on peut voir une représentation plus marquée concernant la **MDPH et les médecins pour 31%** des situations présentées, suivi par la sollicitation des mairies pour environ 28% des familles et les services hospitaliers pour 25% des familles concernées.

Dans la recherche d'informations sur les possibilités d'accueil pour le jeune enfant, on constate que 22% des familles soit 8 familles ont sollicité **d'autres structures et supports** lors de la recherche d'informations sur les possibilités d'accueil dont :

- Une assistante sociale,
- Internet,
- L'entourage,
- Un Institut Médico-Educatif (IME),
- Un centre de loisirs,
- Une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM),
- Une association,
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAIS).

Concernant l'expérience de l'accueil de leur enfant en situation de handicap, 61% des familles ayant répondu sont globalement satisfaites, 64% des familles ont le sentiment que l'enfant est bien encadré par les professionnels.



Les aménagements et adaptations mis en œuvre

Lorsqu'il est nécessaire d'avoir recours à du matériel adapté ou à un aménagement spécifique, les familles précisent la nature de ces besoins :

- L'achat de matériels adaptés (4 situations),
- Le renfort de l'accompagnement par une aide humaine : intervention de l'infirmière, présence de l'éducatrice spécialisée (4 situations),
- La prise en compte du rythme de vie de l'enfant : horaires, sommeil (3 situations),
- La mise en œuvre de réunions de coordination (2 situations),
- Les actions de formation auprès des professionnels (1 situation),
- La création de protocole d'intervention à destination des professionnels (1 situation),
- La mobilisation des professionnels de CMPR (1 situation).

Les modalités d'échange avec les parents et les professionnels

Lors des dernières expériences d'accueil de l'enfant, les modalités d'échanges entre les parents et les professionnels prennent différentes formes :

- Les échanges quotidiens (matin et soir) entre les parents et les professionnels de la structure d'accueil (9 situations),
- L'outil de liaison : cahier de suivi (5 situations),
- Une rencontre physique déterminée au préalable et régulière (3 situations),
- Un bilan téléphonique (1 situation).

Des expériences d'accueil globalement positives

D'après les retours sur les expériences de l'accueil de l'enfant, on distingue :

- **Des expériences positives** (17 situations) qui se traduisent notamment par le soutien des équipes autour des démarches de recherche et d'accueil dans la structure, la relation de confiance entre les parents et les professionnels, l'implication des équipes, les temps d'écoute.

Témoignages

- *Nous avons eu la chance d'avoir une nounou dévouée, patiente et très proche de notre enfant.*
- *C'était ce qu'il me fallait au moment où j'en ai eu besoin.*

- **Des expériences plus nuancées** : des retours positifs mais avec des compléments à améliorer, notamment sur le manque de moyens des structures, sur l'apport ou le renforcement de connaissances auprès des professionnels (5 situations).

Témoignages

- *Plutôt bonne mais beaucoup de pleurs de ma fille qui a besoin de proximité physique et pas assez de bras disponibles en accueil collectif.*
- *Bonne volonté de la part de l'équipe, présence d'une infirmière très pratique. Seule la méconnaissance de la maladie reste un frein.*

- **Quelques expériences où l'appréciation globale est plus négative**, lorsque les familles ont changé de professionnels ou lorsqu'ils ont eu des difficultés à trouver une place pour leur enfant.

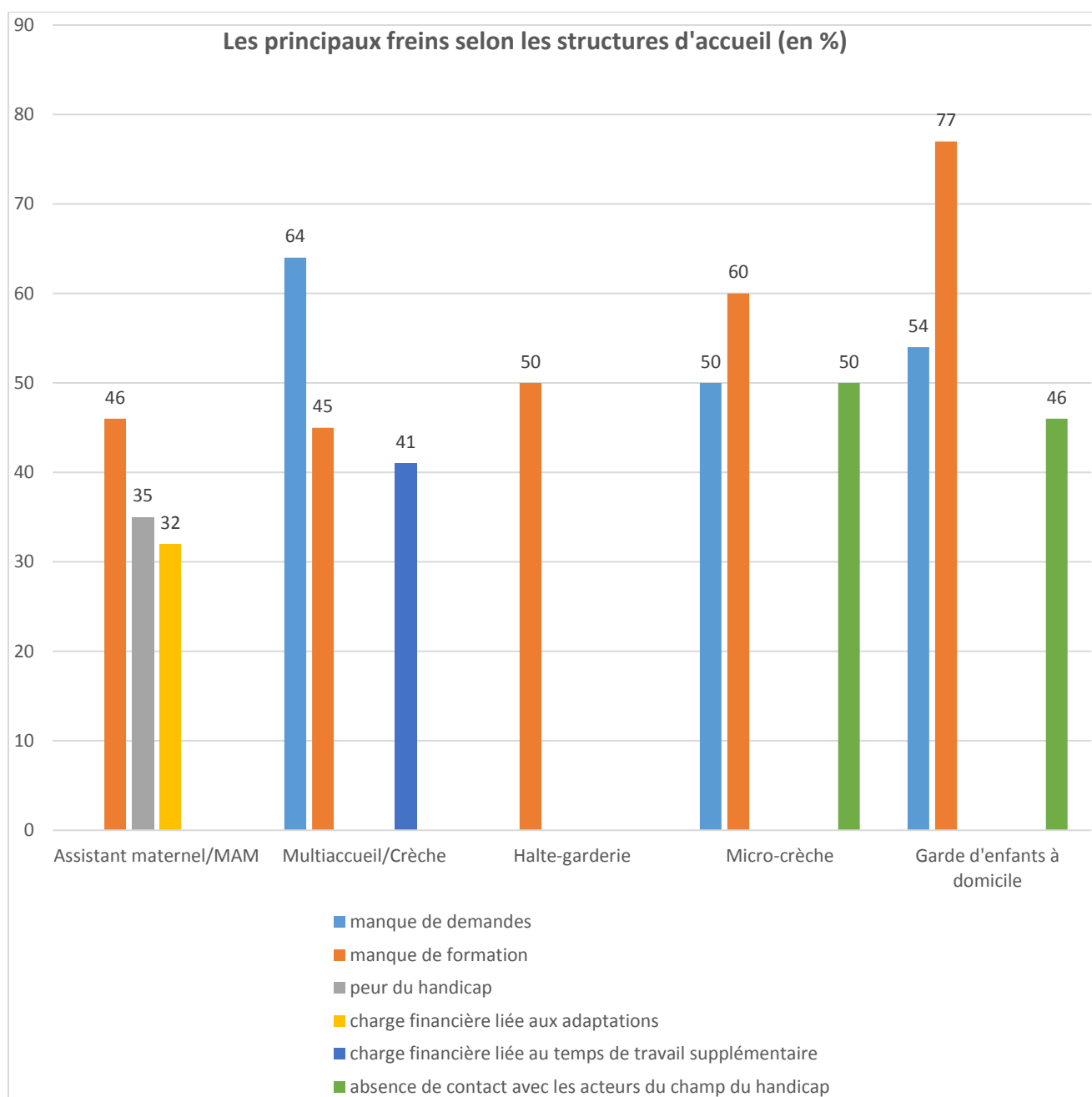
Témoignages

- *Nous avons changé d'assistante maternelle car elle criait sur ma fille. Après on a eu une autre assistante maternelle et cela s'est très bien passé.*
- *Expérience très difficile mais nous avons finalement trouvé une assistante maternelle digne de confiance et à l'écoute de notre enfant.*

Les freins à l'accueil et les conditions d'un accueil réussi

Les principaux freins selon les structures d'accueil

Afin de faciliter la lecture, le diagramme ci-après permet la visualisation des 1 à 3 principaux freins exprimés par les structures d'accueil.



L'analyse des freins met en évidence des difficultés liées au manque de demandes émanant des familles et au manque de formations. Les assistant·e·s maternel·le·s vont jusqu'à évoquer la peur du handicap.

Les multi-accueils et les crèches sont les seuls à aborder la charge financière liée au travail supplémentaire comme un frein principal.

Enfin, l'absence de contact avec les acteurs du champ du handicap est regrettée par les micro-crèches et les gardes d'enfants à domicile.

Afin de pallier le manque de demande de la part des familles, les structures suggèrent de renforcer :

- La communication, l'information auprès des familles et des professionnels

Témoignage

- *Les différents modes de garde envisageables doivent être proposés aux parents dans les structures de prise en charge. Les professionnels de ces structures doivent être suffisamment informés des possibilités d'accueil adapté et adéquat chez les assistantes maternelles en accord avec un projet d'accueil individualisé. Ils peuvent même l'encourager.*
- *Donner des listes aux parents, aux hôpitaux et à la MDPH, PMI, médecins, d'assistantes maternelles acceptant des enfants en situation de handicap.*
- *Faire connaître aux familles que les EAJEs peuvent et sont en capacité d'accueillir leurs enfants.*

- La formation des professionnels

Témoignage

- *En tant qu'assistante maternelle nous manquons de formation.*
- *Proposer des formations pour le personnel et selon les différents handicaps.*

- Le partenariat avec des structures spécialisées

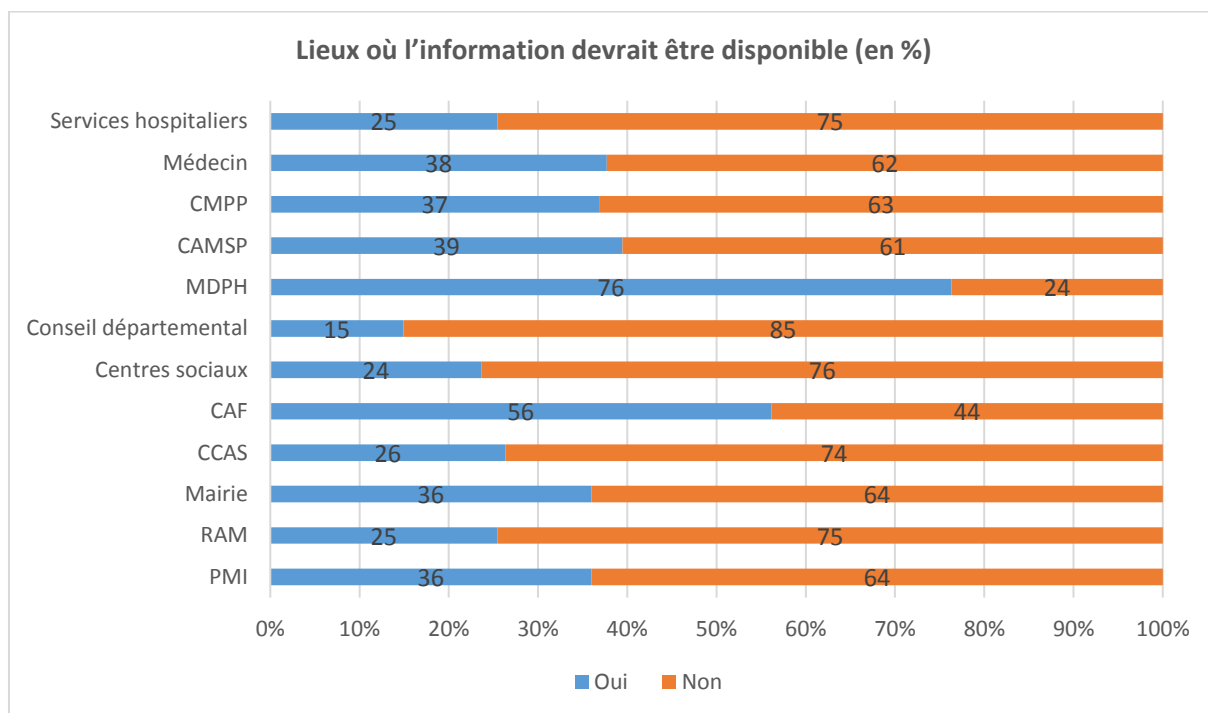
Témoignage

- *Renforcer des partenariats entre les structures d'accueil avec des lieux spécifiques tels que la PMI ou le SESSAD.*

Les lieux où trouver l'information

Les structures d'accueil ont bien signalé que les familles avaient besoin d'informations sur les possibilités d'accueil et sur leurs droits.

Les familles ont par ailleurs désigné des endroits prioritaires dans lesquels elles souhaitent trouver l'information nécessaire : la MDPH et la CAF.



Les conditions d'un accueil réussi

Pour les structures d'accueil	Pour les familles
<ul style="list-style-type: none"> - Confiance entre les parents et les professionnels (cités 16 fois) - Connaissance du handicap/formation/qualification des professionnels (cités 12 fois) - Disponibilité et adhésion de l'équipe (11 fois) - Partenariat/coordination des acteurs (10 fois) - Adaptation, aide technique, renforcement du personnel (cités 9 fois) - Dialogue/communication (cités 8 fois) - Définition des besoins (cités 6 fois) - Epanouissement (cités 5 fois) - Soutien et écoute (cités 4 fois) - PAI (cités 2 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute et soutien (cités 9 fois) - Dialogue, échange (cités 8 fois) - Aménagement, adaptation, accompagnement, attention aux besoins spécifiques de l'enfant (cités 8 fois) - Formation (cités 6 fois) - Disponibilité (cités 5 fois) - Confiance (cité 1 fois) - Partenariat (cité 1 fois)

Témoignages de familles

- *C'est un accueil accueillant...un savoir...une ouverture d'esprit afin de pouvoir accueillir un enfant unique à chaque fois...avec ses goûts, ses passions, ses peurs, ses habitudes, ses envies...accueillir un enfant dans sa globalité pas sur une étiquette de pathologie qui induit une peur panique.*
- *Que les professionnels soient formés aux situations d'enfants pas « ordinaires » car l'enfant de moins de 6 ans n'est pas toujours diagnostiqué ou reconnu en situation de handicap. Laisser la possibilité à l'enfant de s'intégrer petit à petit et tant pis s'il ne participe pas à toutes les activités, essayer de lui proposer quelque chose.*

Témoignages de structures d'accueil

- *L'accueil est réussi lorsque tous les acteurs se sont bien coordonnés : l'assistante maternelle, les parents, les autres enfants accueillis chez elle et les professionnels de santé chargés du suivi de l'accueil de l'enfant porteur de handicap.*
- *Une adéquation entre la demande et les capacités de l'enfant. Lever les peurs de l'équipe (formation/information/réunions/organisation cohérente).*
- *Encadrement suffisant - postures communes et partagées de l'équipe - information et travail en amont avec les partenaires.*
- *Que les familles (enfants et parents) se sentent bien, écoutées, accompagnées. Que chacun puisse prendre son temps pour évoluer à son rythme en partageant des expériences avec d'autres personnes (enfants, parents, professionnels) et que les professionnels aient les moyens d'accompagner ses nouvelles expériences et découvertes pour répondre au mieux aux besoins de chacun.*

CONCLUSION-PERSPECTIVES

Trois axes de travail se dégagent afin de favoriser l'accueil du jeune enfant dans les structures d'accueil.

Former les professionnels

Il s'agirait de définir une stratégie de formation à destination des professionnels afin de les étayer, les rassurer quant au handicap.

Des formations croisées professionnels-familles favoriseraient l'interconnaissance, la réassurance mutuelle et la reconnaissance de leurs expertises respectives.

Renforcer les projets éducatifs et l'action partenariale

Cela engagerait les EAJEs à préciser dans leur projet éducatif les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de pathologie chronique.

Le développement des partenariats permettrait également de conforter le projet éducatif et de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique.

Enfin, les actions inspirantes, les bonnes pratiques repérées devraient faire l'objet d'un partage avec l'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant.

Informar les familles

L'information sur les droits des familles en matière d'accueil du jeune enfant devrait être accessible afin de faciliter leur parcours.

ANNEXES

- Questionnaire à destination des structures d'accueil
- Questionnaire à destination des familles

Etude sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique dans les structures d'accueil pour jeunes enfants (0-6 ans) dans le département du Calvados en 2018

Questionnaire à destination des structures d'accueil

Ce questionnaire adressé aux structures collectives et individuelles d'accueil du jeune enfant a pour objectif d'identifier les besoins et les expériences d'accueil d'enfants en situation de handicap ou de pathologie chronique. Il vise à mieux appréhender les demandes des familles et les adaptations que cela implique pour les professionnels, afin d'éclairer les conditions d'un accueil réussi.

Identification du répondant

Type de structure :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Crèche | <input type="checkbox"/> Assistante maternelle |
| <input type="checkbox"/> Halte-garderie | <input type="checkbox"/> MAM (Maison d'Assistants Maternels) |
| <input type="checkbox"/> Multi-accueil | <input type="checkbox"/> Garde d'enfants à domicile |
| <input type="checkbox"/> Crèche familiale | <input type="checkbox"/> Micro-crèche |

NB : Dans l'ensemble du questionnaire, on appelle « **structure d'accueil** » le lieu d'accueil pour le jeune enfant, qu'il s'agisse d'une crèche, d'une assistante maternelle... tels que listés ci-dessus.

Lieu d'implantation sur le territoire :

- Pays de Caen - Côte de Nacre
- Suisse Normande - Pays de Falaise
- Pré-Bocage - Pays Virois
- Bessin
- Pays d'Auge Nord - Côte Fleurie
- Pays d'Auge Sud



Capacité d'accueil (définie par l'agrément) :

Nombre d'enfants différents effectivement accueillis en 2017 :

- Dont **nombre d'enfants en situation de handicap** (intellectuel, mental, moteur, visuel...) :
- Dont **nombre d'enfants présentant une pathologie chronique** (diabète, épilepsie...) :

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) :

Nombre d'enfants détenteurs d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :

Retour sur les expériences d'accueil

Préciser quelle(s) situation(s) vous avez déjà rencontrée(s) parmi les 4 propositions suivantes (plusieurs réponses possibles) :

- Vous n'avez jamais été sollicité pour accueillir un enfant en situation de handicap ou de pathologie chronique (*prévoir un renvoi vers la partie « Connaissance des ressources »*)
- Vous avez déjà été sollicité pour envisager l'accueil d'enfant en situation de handicap ou de pathologie chronique, mais la demande ne s'est pas concrétisée (*prévoir un renvoi vers la partie 1/*)
- Vous avez déjà accueilli ou accueillez actuellement un (ou des) enfant(s) en situation de handicap ou de pathologie chronique (*prévoir un renvoi vers la partie 2/*)
- Vous avez déjà accueilli un (ou des) enfant(s) en situation de handicap ou de pathologie chronique, pour le(s)quel(s) l'accueil a été interrompu (*prévoir un renvoi vers la partie 3/*).

1/ Vous avez déjà été sollicité pour envisager l'accueil d'enfant(s) en situation de handicap ou de pathologie chronique, mais la demande ne s'est pas concrétisée :

- Nombre de situations rencontrées au cours de ces 3 dernières années (2015-2016-2017) :
- Quelles sont selon vous, **les raisons de la non-concrétisation de ces demandes ?** (*plusieurs réponses possibles*)
 - Une inadaptation des locaux
Nombre de situations concernées :
 - Une équipe trop réduite pour un accueil dans de bonnes conditions
Nombre de situations concernées :
 - Un manque de compétences pour un accueil dans de bonnes conditions
Nombre de situations concernées :
 - Un manque d'informations sur le handicap
Nombre de situations concernées :
 - Une responsabilité jugée trop grande face à un traitement particulier ou un protocole d'urgence
Nombre de situations concernées :
 - Un manque de place disponible pour l'amplitude d'accueil souhaitée par la famille
Nombre de situations concernées :
 - La rétractation de la famille : si oui, préciser les raisons :
Nombre de situations concernées :
 - Autre, préciser :
Nombre de situations concernées :
- Avez-vous **orienté la famille** vers un interlocuteur que vous jugiez adapté ? Oui Non
Si oui, merci de préciser le(s)quel(s) :
- Si vous souhaitez faire part d'observations complémentaires sur cette(ces) expérience(s) :

2/ Vous avez déjà accueilli (sur les 3 dernières années : 2015-2016-2017) ou accueillez actuellement un (ou des) enfant(s) en situation de handicap ou de pathologie chronique, merci de répondre aux questions suivantes pour une, deux ou trois situations particulières :

● **Décrire la situation de l'enfant lors du premier accueil**

Son âge :

Le problème de santé était-il identifié à ce moment ? Oui Non

Si oui, quel était le diagnostic :

- Maladie chronique : préciser laquelle :
- Handicap mental
- Handicap moteur
- Handicap auditif
- Handicap visuel
- Autisme et Troubles du spectre autistique (TSA)
- Polyhandicap (handicap entraînant une déficience physique et mentale)
- Diagnostic en cours

● **Préciser quelle est(était) la nature de l'accueil :**

Accueil : Régulier Occasionnel

Le temps d'accueil correspond(ait) à combien de journées par semaine ? (NB : indiquer le temps cumulé sur la semaine, que l'accueil se déroule en journées ou demi-journées.)

- 5 jours par semaine
- 3 ou 4 jours par semaine
- 1 ou 2 jours par semaine
- ½ journée par semaine
- Moins d'½ journée par semaine

● **Décrire les besoins particuliers de l'enfant :**

● **Décrire les adaptations qui ont été mises en place :**

- Aucune adaptation autre que celle prévue pour tous les enfants
- Un régime alimentaire particulier
- Un équipement / du mobilier
- Des soins spécifiques réalisés par un professionnel en interne
- Des soins spécifiques réalisés par un professionnel extérieur
- Une information auprès des professionnels
- La formation des professionnels
- Un encadrement de l'enfant avec des compétences spécifiques
- Des activités spécifiques
- Autre - Préciser :

● **Le besoin d'accompagnement a-t-il évolué au fil du temps ?** Oui Non

Si oui, quelles réponses avez-vous mises en place ?

● **Décrire les points de vigilance** identifiés par rapport à la situation (éventuelles difficultés rencontrées avec l'enfant / la famille / les autres enfants, besoin de l'intervention d'un tiers...) :

3/ Vous avez déjà accueilli un (ou des) enfant(s) en situation de handicap ou de pathologie chronique, pour le(s)quel(s) l'accueil a été interrompu.

● Nombre de situations rencontrées au cours de ces 3 dernières années (2015-2016-2017) :

● L'interruption de l'accueil s'est faite :

A votre initiative ou à la demande de la Direction Nombre de situations concernées :

A la demande de l'équipe Nombre de situations concernées :

A la demande de la famille Nombre de situations concernées :

● **Quelles raisons ont motivé ces interruptions ?**

Evolution de la situation de handicap

Nombre de situations concernées :

Problème d'adaptation du(des) professionnel(s) aux besoins spécifiques de l'enfant

Nombre de situations concernées :

Problème d'adaptation de l'enfant dans l'environnement de la structure

Nombre de situations concernées :

Difficultés de l'enfant vis-à-vis du groupe

Nombre de situations concernées :

Autre, préciser :

Nombre de situations concernées :

● Avez-vous **orienté la famille** vers un interlocuteur que vous jugiez adapté ? Oui Non

Si oui, merci de préciser le(s)quel(s) :

● Si vous souhaitez faire part d'observations complémentaires sur ces expériences :

Connaissance des ressources

- *[Pour les structures]* Au sein de votre structure, le **projet éducatif contient-il des mentions spécifiques à l'accueil d'enfants en situation de handicap** ? Oui Non

Si oui, préciser quel est leur contenu :

- *[Pour les structures]* Votre structure met-elle en œuvre **des sensibilisations / formations particulières au profit des professionnels pour développer des compétences en matière d'accueil d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique** ? Oui Non

Si oui, préciser la nature de ces actions, leur durée, quels professionnels en ont bénéficié :

- *[Pour les assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile]* Avez-vous participé à **des formations particulières relatives à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique** ? Merci de les décrire (nature, durée...).

- Sur le territoire, **quels professionnels / partenaires identifiez-vous pour vous accompagner dans l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique** ?

Préciser vos réponses dans le tableau suivant :

	Acteur non connu sur le territoire	Ressource identifiée mais aucun contact jusqu'alors	Ressource déjà mobilisée ponctuellement	Ressource mobilisée régulièrement
MDPH				
CAMSP				
CMP				
CMPP				
SESSAD				
Association du secteur du handicap				
PMI				
RAM				
Centre ressources Autisme (CRA)				
Services hospitaliers				
Médecin				
Autre, préciser				

- Selon vous, quels sont **les principaux freins à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique** ?

- Le manque de demandes des familles ; si oui, préciser comment on pourrait y remédier ?
- Le manque de confiance des familles dans la capacité des professionnels à accueillir leur enfant
- Le manque de formation des professionnels face à certains types de handicap/maladies chroniques
- L'inadaptation de la demande de la famille par rapport aux possibilités de l'enfant
- La peur du handicap
- La responsabilité des professionnels face à une éventuelle situation d'urgence
- La charge financière liée aux adaptations (matériel / équipement)
- La charge financière liée au temps de travail supplémentaire
- L'absence de contact avec les acteurs du champ du handicap

Questionnaire à destination des structures d'accueil –

Autre, préciser :

● Selon vous, quelles sont **les conditions d'un accueil réussi** ?

Etude sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou porteur de pathologie chronique dans les structures d'accueil pour jeunes enfants (0-6 ans) dans le département du Calvados en 2018

Questionnaire à destination des familles

Dans le cadre d'une réflexion menée sur l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pathologie chronique, dans des structures collectives ou individuelles, ce questionnaire a pour objectif de mieux identifier quels sont les besoins des familles et de s'appuyer sur leurs retours d'expérience, en vue de définir des axes d'amélioration.

*NB : Dans l'ensemble du questionnaire, on appelle « **structure d'accueil** » le lieu d'accueil pour le jeune enfant, qu'il s'agisse d'une crèche, d'une crèche familiale, d'une micro-crèche, d'une halte-garderie, d'un multi-accueil, d'une assistante maternelle, d'une maison d'assistants maternels (MAM) ou d'une garde d'enfants à domicile.*

Situation de l'enfant et de sa famille

Quel est le territoire de résidence de l'enfant ?

- Pays de Caen - Côte de Nacre
- Suisse Normande - Pays de Falaise
- Pré-Bocage - Pays Virois
- Bessin
- Pays d'Auge Nord - Côte Fleurie
- Pays d'Auge Sud



Quel est l'âge actuel de l'enfant :

- Moins de 12 mois
- 1an
- 2 an
- 3 an
- 4 an
- 5 an
- 6 an
- 7 an
- 8 an
- 9 an
- 10 an
- 11 an
- 12 an

[Si l'enfant a entre 3 et 6 ans], quelle est sa situation scolaire :

[Si l'enfant a entre 7 et 12 ans], quelle était sa situation scolaire lors de la recherche d'une structure d'accueil ?

- L'enfant n'est(était) pas scolarisé
- L'enfant est(était) scolarisé en milieu ordinaire à temps plein
- L'enfant est(était) scolarisé en milieu ordinaire à temps partiel
- L'enfant est(était) accueilli dans un établissement médico-social

L'enfant a-t-il une reconnaissance MDPH ? Oui Non

Questionnaire à destination des familles –

Recueil de témoignages négatifs d'autres parents			
Autres, préciser :			

- Dans ce cas, quelle organisation a été mise en place par la famille ?

- Réduction du temps de travail d'un parent
- Interruption de l'activité professionnelle
- Intervention d'un aidant familial...
- Autres, précisez

- Si vous souhaitez faire part d'observations complémentaires : ...

2/ J'ai recherché une structure d'accueil, mais je n'ai pas confié mon enfant

- Age de l'enfant lors de la recherche :

- Moins de 12 mois
- 1an
- 2 an
- 3 an
- 4 an
- 5 an
- 6 an

- Précisez le type d'accueil recherché :

- Crèche
- Halte-garderie
- Multi-accueil
- Crèche familiale
- Assistante maternelle
- MAM (Maison d'Assistants Maternels)
- Garde d'enfants à domicile
- Micro-crèche

Pour quelles raisons la démarche n'a-t-elle pas abouti ?

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Manque d'informations sur les modalités d'accueil possibles			
Manque d'informations sur qui peut me renseigner			
Manque d'informations sur les droits concernant la situation de mon enfant			
Difficulté à confier mon enfant à une structure			
Crainte que l'accompagnement ne soit pas adapté			
Recueil de témoignages négatifs d'autres parents			
Impossibilité pour les structures sollicitées d'accueillir mon enfant			
Autres, préciser :			

- Quelle organisation a été mise en place par la famille ?

- Réduction du temps de travail d'un parent
- Interruption de l'activité professionnelle
- Intervention d'un aidant familial...
- Autres, précisez

- Auprès de quelle (s) structure(s) avez-vous recherché des informations sur les possibilités d'accueil ?

- PMI
- RAM
- Mairie
- CCAS

Questionnaire à destination des familles –

- CAF
- Centres sociaux
- Conseil départemental
- MDPH
- CAMSP
- CMPP
- Médecin
- Services hospitaliers
- Autres, préciser :

- Si vous souhaitez faire part d'observations complémentaires : ...

3/ J'ai trouvé une structure d'accueil, mais je n'ai pas confié mon enfant

- Age de l'enfant lorsque vous avez trouvé la structure d'accueil :

- Moins de 12 mois 1an 2 an 3 an 4 an 5 an 6 an

- Précisez le type d'accueil trouvé :

- Crèche
- Halte-garderie
- Multi-accueil
- Crèche familiale
- Assistante maternelle
- MAM (Maison d'Assistants Maternels)
- Garde d'enfants à domicile
- Micro-crèche

Pour quelles raisons n'avez-vous finalement pas confié votre enfant ?

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Solution trouvée trop tardivement (une autre organisation a été trouvée avant)			
Difficulté à confier mon enfant à une structure			
Crainte que l'accompagnement ne soit pas adapté			
Recueil de témoignages négatifs de la part d'autres parents			
Frein d'ordre financier (la solution trouvée est trop coûteuse)			
Autres, préciser :			

- Quelle organisation a été mise en place par la famille ?

- Réduction du temps de travail d'un parent
- Interruption de l'activité professionnelle
- Intervention d'un aidant familial...
- Autres, précisez

- Auprès de quelle (s) structure(s) avez-vous recherché des informations sur les possibilités d'accueil ?

- PMI
- RAM
- Mairie

Questionnaire à destination des familles –

- CCAS
- CAF
- Centres sociaux
- Conseil départemental
- MDPH
- CAMSP
- CMPP
- Médecin
- Services hospitaliers
- Autres, préciser :

- Si vous souhaitez faire part d'observations complémentaires : ...

4/ J'ai trouvé une structure d'accueil et j'ai confié mon enfant

- Age de l'enfant lorsque vous l'avez confié :

- Moins de 12 mois 1an 2 an 3 an 4 an 5 an 6 an

- Précisez le type d'accueil trouvé :

- Crèche
- Halte-garderie
- Multi-accueil
- Crèche familiale
- Assistante maternelle
- MAM (Maison d'Assistants Maternels)
- Garde d'enfants à domicile
- Micro-crèche

Merci d'indiquer votre niveau d'appréciation globale sur les points suivants concernant **la recherche d'un lieu d'accueil** :

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Facilité d'accès à l'information sur les modalités d'accueil possibles			
Facilité d'accès à l'information sur qui peut me renseigner			
Facilité d'accès sur les droits concernant la situation de mon enfant			
Sentiment d'avoir été soutenu dans les démarches de recherche d'une structure d'accueil			
Sentiment d'avoir été entendu par les professionnels des structures d'accueil quant à vos demandes pour votre enfant			
Autres, précisez :			

- Après de quelle (s) structure(s) avez-vous recherché des informations sur les possibilités d'accueil ?

- PMI
- RAM
- Mairie
- CCAS
- CAF

Questionnaire à destination des familles –

- Centres sociaux
- Conseil départemental
- MDPH
- CAMSP
- CMPP
- Médecin
- Services hospitaliers
- Autres, préciser :

Pouvez-vous décrire votre expérience de recherche d'un lieu d'accueil pour votre enfant :

- Quelle était votre demande (accueil régulier ou occasionnel, sur quel volume horaire, besoins particuliers de votre enfant...) ?
- Avez-vous rencontré des difficultés dans le cadre de cette recherche ? Merci de préciser votre réponse.
- Qu'est-ce qui vous a aidé dans cette recherche ?

Pouvez-vous décrire votre expérience de l'accueil de votre enfant :

- **Votre enfant a-t-il été accueilli dans une ou plusieurs structure(s) d'accueil collectif ou individuel ?**

- Dans une structure
- Dans 2 structures
- Dans 3 structures ou plus

- Préciser dans quel(s) type(s) de structure(s) votre enfant a été accueilli :

- Crèche
- Halte-garderie
- Multi-accueil
- Micro-crèche
- Assistante maternelle
- MAM
- Garde à domicile
- Crèche familiale

- Merci d'indiquer votre niveau d'appréciation globale sur les points suivants concernant **l'expérience d'accueil de votre enfant** :

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Les professionnels sont bien préparés à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique			
Vous avez le sentiment d'être entendu par les professionnels quant à vos demandes pour votre enfant			
Vous avez le sentiment que les besoins particuliers de votre enfant sont pris en compte			
Vous avez le sentiment que votre enfant est bien encadré par le(s) professionnel(s)			
Vous êtes globalement satisfait de l'accueil pour votre enfant			

Concernant la dernière expérience d'accueil, merci de préciser les éléments suivants :

- Les modalités de l'accueil de votre enfant (accueil régulier ou ponctuel, sur quel volume horaire/semaine...) :
- Les éventuels aménagements ou adaptations mis en place au sein de la structure (sur un plan matériel, organisationnel...) ?
- Les modalités d'échanges entre vous (parents) et le(s) professionnel(s) ?
- Votre appréciation globale concernant cette expérience ?
- **Si vous avez connu d'autres expériences d'accueil, qui se sont interrompues, pouvez-vous préciser le contexte et les motifs de l'interruption ?**

- **Au vu de votre expérience, comment décririez-vous les conditions d'un accueil réussi ?**

Accès à l'information sur les possibilités d'accueil en structure pour jeune enfant

Selon vous, auprès de quels organismes serait-il souhaitable de trouver de disposer d'informations sur les structures d'accueil du jeune enfant ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> PMI | <input type="checkbox"/> MDPH |
| <input type="checkbox"/> RAM | <input type="checkbox"/> CAMSP |
| <input type="checkbox"/> Mairie | <input type="checkbox"/> CMPP |
| <input type="checkbox"/> CCAS | <input type="checkbox"/> Médecin |
| <input type="checkbox"/> CAF | <input type="checkbox"/> Services hospitaliers |
| <input type="checkbox"/> Centres sociaux | <input type="checkbox"/> Autres, préciser : |
| <input type="checkbox"/> Conseil départemental | |

RESUME

La Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (Codaje, groupe 2) souhaite améliorer l'information, l'accessibilité et l'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique, dans les différents lieux d'accueil du jeune enfant, qu'ils soient collectifs (crèche, halte-garderie, multi-accueil) ou individuels (assistante maternelle, MAM, garde à domicile).

Dans cet objectif, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados a mobilisé l'ORS-CREAI Normandie pour réaliser ce diagnostic, qui vise à évaluer l'existence ou non de freins, réticences ou difficultés pour les familles à accéder à un mode d'accueil adapté, et à identifier les conditions d'un accueil réussi. Cette démarche s'est appuyée sur le retour d'expérience des structures d'accueil du département concernant ces enfants, mais également sur le retour des familles qui ont fait l'expérience de la recherche d'une structure et de l'accueil de leur enfant.

Au-delà de la description des expériences d'accueil, cette étude aborde largement les notions d'accès à l'information et d'accompagnement pour les familles, mais aussi de formation, de connaissances et de pratiques des professionnels en lien avec les ressources spécialisées mobilisables sur leur territoire.

Association ORS-CREAI Normandie

Espace Robert SCHUMAN
3 Place de l'Europe
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Téléphone : 02.31.75.15.20
Mail : contact@orscreainormandie.org
Site : www.orscreainormandie.org

Etude réalisée par :
Christelle MOULIE
Sylvie LE RETIF
Coordination :
Christelle MOULIE
Directeurs de publication :
Pierre-Jean LANCRY, Président
Pascale DESPRES, Directrice Générale